Centre du patrimoine mondial / UICN

RAPPORT DE MISSION

MISSION DE SUIVI RÉACTIF DE LA RÉSERVE DE FAUNE À OKAPIS RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

5 - 15 MARS 2014



Jean-Pierre d'Huart (UICN)

Leila Maziz (Centre du Patrimoine mondial UNESCO)

avril 2014

TABLE DES MATIÈRES

| R | EMER | CIEMENTS | 3 |
|--------|---------------|---|----|
| A | BREV | IATIONS | 3 |
| R | ESUM | IE EXECUTIF | 4 |
| 1 | CO | NTEXTE DE LA MISSION | 7 |
| | 1.1 | Historique | 7 |
| | 1.2 | Justification de la mission | 8 |
| 2 P | | LITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION ET DE GESTION DU BIEN DU | 10 |
| | 2.1 | Législation des aires protégées | 10 |
| | 2.2 | Cadre institutionnel | 10 |
| | 2.3 | Structure de gestion | 10 |
| | 2.4 intern | Réponse à la reconnaissance des valeurs en vertu des traités et des programmes ationaux | 11 |
| 3 | IDE | ENTIFICATION ET EVALUATION DES MENACES ET REPONSES DE GESTION | 11 |
| | 3.1 | Efficacité de gestion | 11 |
| | 3.2 | Nature et étendue des menaces sur le bien | 12 |
| | 3.2 | .1 Le braconnage | 13 |
| | 3.2 | .2 Exploitation minière | 16 |
| | 3.2 | .3 Migration des personnes vers les villages à l'intérieur de la RFO | 16 |
| | 3.2 | .4 Réhabilitation de la RN4 | 19 |
| | 3.2 | .5 Avancée du front d'exploitation artisanale du bois | 19 |
| 4 | | · ALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN | |
| | | ndicateurs pour mesurer les valeurs, l'intégrité et gestion du bien | |
| | 4.2 | Conclusions sur le maintien ou non des valeurs, intégrité et gestion du bien | |
| | 4.3 | Revue des mesures correctives | |
| 5 | | NCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | |

REMERCIEMENTS

Les consultants remercient tout particulièrement l'ICCN (Paul N'Iemvo, Lucien Lokumu) pour l'accueil qui leur a été réservé. Ils expriment également leur reconnaissance aux responsables de ses partenaires locaux - GIC (Rosmarie Ruf), WCS (Albert Walanga) et GFA/KfW (Pierre-Armand Roulet) - pour leur collaboration enthousiaste et constructive à cette mission. Ils remercient aussi René Beyers pour l'analyse et l'interprétation des données de biomonitoring fournies par WCS (Fiona Maisels, Emma Stokes). Finalement, ils tiennent à remercier Luis F. Rodríguez Mendizábal du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO (Bureau RDC) pour l'excellente organisation logistique de la mission ainsi que pour les facilités obtenues auprès de la MONUSCO et des autres agences des Nations Unies en RDC.

ABREVIATIONS

AP Aire protégée

CARPE Central Africa Regional Program for the Environment

CCSP Comité de contrôle de séjour et de passage

CLSCN Comité local de suivi et de conservation des ressources naturelles

CoCoSi Comité de coordination du site FARDC Forces armées de la RDC GFA GFA Consulting Group, Hamburg GIC Gilman International Conservation

GPS Global Positioning System

ICCN Institut Congolais pour la Conservation de la Nature

KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de développement)

LEM Law Enforcement Monitoring (suivi des patrouilles)

MECNT Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme MONUSCO Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République

démocratique du Congo

ONG Organisation non gouvernementale

PGG Plan général de gestion PM Patrimoine mondial PP Poste de patrouille

RDC République Démocratique du Congo

RFO Réserve de faune à okapis SCI Sites de Contrôle d'Immigration

UICN Union internationale pour la conservation de la nature

UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNF United Nations Foundation

USAID US Agency for International Development

WCS Wildlife Conservation Society
ZA Zone agricole et de développement
ZC Zone de chasse traditionnelle
ZCI Zone de conservation intégrale

RESUME EXECUTIF

Le statut de conservation de la Réserve de faune à okapis (RFO) reste inquiétant car la Réserve demeure sujette aux mêmes menaces relevées lors de la précédente mission de suivi réactif de 2009.

La comparaison des résultats des inventaires de la grande faune entre 1995 et 2006 montrait que les effectifs d'éléphants de la RFO avaient diminué de 48% suite à l'intense braconnage armé durant la guerre. Cette tendance s'est confirmée par la comparaison des chiffres de 2007 et de 2011, où une nouvelle diminution de 43% a été estimée. Ces inventaires mettent également en évidence que les indices d'abondance de quasiment toutes les autres espèces suivies ont diminué durant cette période, vraisemblablement à cause du braconnage et de la diminution de l'effort de surveillance.

La mission a noté avec inquiétude la diminution de l'effort de surveillance. Entre 2008 et 2011, les patrouilles équipées de GPS avaient visité 75-85% des quadrats de 5km x 5km de la RFO. A la suite de l'insécurité croissante, la majorité des secteurs de la RFO n'ont plus été patrouillés par les gardes et le taux de couverture est tombé à 55% en 2011-2012 et à <30% en 2012-2013. Les efforts de patrouilles se sont concentrés aux abords immédiats de la Route Nationale 4 (RN4), de la station d'Epulu et le long de la piste Mambasa – Nduye – Nepoko. L'absence de patrouilles dans les secteurs plus éloignés est inquiétante, particulièrement pour les secteurs nord-ouest (Wamba) d'où est rapportée une forte pression agricole, forestière et minière. En revanche, la concentration des patrouilles près des routes peut se justifier par le fait que la densité humaine y est la plus forte et les activités illégales les plus fréquentes.

Des survols annuels ont permis de renforcer l'efficacité de la surveillance. Ces survols se sont avérés particulièrement utiles pour suivre le nombre, la localisation et le niveau d'occupation des carrés miniers illégaux. Ils ont également été utiles pour surveiller les zones difficilement accessibles (zone de conservation intégrale, secteur centre-nord) et pour le suivi des clairières naturelles (« edos ») qui attirent des concentrations importantes de faune. La visite d'un échantillonnage de quatre edos a révélé un statut satisfaisant pour trois d'entre eux.

Les données de suivi suggèrent aussi une diminution des indices de braconnage (-75% entre 2009 et 2013), mais l'analyse de cette évolution pose différentes questions. Vu la diminution des populations fauniques, on peut se demander si l'apparente diminution des indices de braconnage n'est pas un reflet de la difficulté croissante pour les braconniers de trouver du gibier et/ou de la diminution de l'effort de surveillance – ou des deux.

Un recensement des activités minières à l'intérieur de la RFO en septembre 2013 fait état de plus de 30 chantiers avec campement et de plus de 20 chantiers sans campement. Tous les carrés miniers illégaux qui avaient été évacués suite aux opérations conjointes de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) / Forces armées de la RDC (FARDC) ont été réoccupés et de nouveaux chantiers ont été ouverts. Outre les carrés miniers artisanaux, la RFO est toujours entourée de nombreuses concessions minières dont les titres n'ont toujours pas été annulés officiellement par le Cadastre minier. Ces campements et chantiers de chercheurs d'or artisanaux sont protégés par des hommes armés qui entretiennent un climat d'insécurité. La capacité de l'ICCN est largement insuffisante pour les faire évacuer mais une nouvelle opération d'évacuation en collaboration avec les FARDC est en préparation.

La forte pression démographique sur les terres et les ressources du Nord Kivu entraine une migration des populations vers les zones forestières du Bassin du Congo. Cette migration s'est récemment accélérée. Afin de limiter l'impact éventuel d'une immigration dans les villages de la RFO, la stratégie retenue dans le Plan général de gestion a été de contrôler le mouvement des personnes et véhicules aux deux points d'entrées principaux de la RFO sur la RN4 et de mettre

en place un système de suivi des personnes résidentes. Depuis les événements de 2012, le système de contrôle du trafic, du flux migratoire et des résidents des villages a souffert de l'insécurité latente et de la désorganisation de l'ICCN, qui a dû abandonner des postes de patrouille et des barrières de contrôle.

Lors du dernier recensement disponible, en 2009, le nombre de résidents enregistrés dans la RFO était de 21.000. Avec la progression démographique et l'arrivée de personnes impliquées dans les activités minières, on estime qu'environ 4.000 personnes se sont ajoutées à ce nombre.

Les travaux de délimitation des zones agricoles et des zones de chasse dans la Réserve se sont poursuivis depuis la dernière mission de 2009 ; à ce jour, 27 zones agricoles et 26 zones de chasse, soit 55% de la superficie de la RFO, ont été délimitées participativement. Il ne reste que quelques zones à délimiter dans l'ouest et le nord-ouest (secteur Wamba), là où la pression d'un front agricole et d'exploitation minière se font croissante. Ce zonage de la Réserve s'inscrit dans celui, à plus large échelle, du « Paysage Epulu-Ituri-Aru » entrepris par le programme « Central Africa Regional Program for the Environment » (CARPE) de l'USAID (dont le Wildlife Conservation Society (WCS) est le leader local), qui devrait être finalisé et soumis à la Province pour validation en 2015.

Le chantier de la réhabilitation de la RN4 est très avancé et le tronçon passant à l'intérieur de la RFO était en mars 2014 presque terminé. L'ICCN, qui siège dans le comité de suivi du chantier routier, se dit satisfait du respect des mesures sociales et environnementales imposées dans le cahier des charges de l'opérateur.

Le rythme d'exploitation forestière artisanale s'est accéléré avec la réhabilitation de la RN4 et on rapporte qu'un volume croissant de charbon de bois est produit dans la région pour alimenter les centres urbains à l'est. La menace indirecte que représente l'avancée est - ouest d'un front de défrichement est prise en compte dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement du territoire entrepris par le CARPE. Cependant, l'analyse des images satellitaires révèlent que le taux de déforestation entre 2000 et 2010 à l'intérieur de la RFO est resté relativement bas : 4,2% sur l'étendue des 27 zones agricoles soit 0,2% sur toute l'étendue de la RFO.

L'appauvrissement récent des valeurs de la RFO ne peut être contré par l'ICCN seul. L'institution bénéficie heureusement de l'appui de trois partenaires sur le terrain (Gilman International Conservation (GIC), Wildlife Conservation Society (WCS), et le bureau d'étude GFA/ Banque allemande de développement (KfW)), ainsi que du projet d'appui de l'UNESCO (dont le financement par la Belgique s'achève cette année). Cependant, le niveau des besoins dépasse sensiblement leurs apports cumulés. La mission a jugé que la quasi-totalité des mesures correctives mises en place en 2009 devraient être maintenues. Elle suggère en outre qu'un effort de communication et de collaboration particulièrement vigoureux soit fait par la RFO notamment en activant l'opérationnalisation du comité de suivi de la Table Ronde de Mambasa de mai 2013, dont les recommandations sont particulièrement pertinentes à la situation de la Réserve.

Récapitulatif des mesures correctives mises à jour par la mission :

- a) Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires FARDC impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois;
- Annuler tous les titres miniers artisanaux, attribués illégalement, ainsi que tous les titres

 notamment ceux attribués à la société KiloGold dont les concessions empiètent sur
 le bien, qui ont été attribués par le Cadastre minier;
- c) Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans la Réserve de faune à okapis, et notamment en mobilisant des moyens techniques

et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris en obtenant le droit de fermer la RN4 à la circulation la nuit et en mettant en place un système de permis de passage payant;

- d) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale ;
- e) Intégrer les activités des Comités de contrôle de séjour et de passage (CCSP) et des Comités locaux de suivi et de conservation des ressources naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion ;
- f) Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace ;
- g) Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources naturelles du bien ;
- h) Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt ;
- i) Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurisation de la RFO et la conservation durable de ses ressources naturelles.

La mission recommande le maintien de la RFO sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Au vu de l'ampleur des mesures correctives à mettre en œuvre, elle estime qu'il est nécessaire de poursuivre le Mécanisme de suivi renforcé à ce bien.

1 CONTEXTE DE LA MISSION

1.1 Historique

La Réserve de faune à okapis (RFO), d'une superficie de 13.700 km² et située dans la forêt d'Ituri de la Province Orientale au nord-est de la RDC, a été créée en mai 1992. Elle a été inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en 1996 sous le critère x pour sa biodiversité. Dans la Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle, adoptée par le Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 2010), la description du bien est la suivante :

Critère (x) : Sa localisation biogéographique, ses biotopes exceptionnellement riches et la présence de nombreuses espèces rares ou absentes des forêts de basse altitude adjacentes, suggèrent que la forêt d'Ituri a vraisemblablement servi, au cours des périodes climatiques antérieures plus sèches, de refuge pour la forêt tropicale humide. Au nord de la Réserve, des inselbergs granitiques abritent une flore particulière spécialement adaptée à ce microclimat, caractérisée par de nombreuses espèces endémiques telles que le Cycade géant (*Encephalartos ituriensis*).

La Réserve compte 101 espèces de mammifères et 376 espèces d'oiseaux répertoriées. La population de l'espèce endémique Okapi (*Okapia johnstoni*), également connu sous le nom de « girafe des forêts », est estimée à 5.000 individus. Parmi les autres mammifères endémiques à la forêt nord-est de la RDC identifiés dans la Réserve, se trouvent également la genette aquatique (*Osbornictis piscivora*) et la genette géante (*Genetta victoriae*). La Réserve abrite 17 espèces de primates (dont 13 diurnes et 4 nocturnes), le nombre le plus élevé pour une forêt africaine, dont 7.500 chimpanzés (*Pan troglodytes*).

La Réserve compte également l'une des populations d'ongulés de forêts les plus variées avec 14 espèces dont 6 espèces de céphalophes. Elle abrite la plus importante population d'éléphants de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*) encore présente à l'est de la RDC, estimée à 7.500 individus, et elle est importante pour la conservation d'autres espèces de forêt comme le bongo (*Tragelaphus eurycerus*), l'antilope naine (*Neotragus batesi*), le chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*), le buffle de forêt (*Syncerus caffer nanus*) et l'hylochère (*Hylochoerus meinertzhageni*). Elle est également répertoriée comme l'une des aires protégées les plus importantes d'Afrique pour la conservation des oiseaux avec la présence de nombreuses espèces emblématiques comme le paon du Congo (*Afropavo congensis*), ainsi que de nombreuses espèces endémiques à l'est de la RDC.

Lors de son inscription en 1996, le rapport d'évaluation de l'UICN¹ considérait que la Réserve de faune à okapis présentait les caractéristiques suivantes :

- c'est l'une des deux principales places fortes de l'okapi (avec le PN de la Maiko);
- elle possède la plus grande diversité de primates (13 espèces) de toutes les forêts africaines (à l'exception du complexe Nouabale-Dzanga) et c'est un des dix sites les plus importants d'Afrique pour les oiseaux menacés;
- c'est un refuge du Pléistocène probable;
- elle possède des caractéristiques physiques intéressantes comme les chutes des fleuves Ituri et Epulu et plusieurs inselbergs dans le nord;

¹ Evaluation technique UICN (1996). Réserve de faune à okapis (Zaïre). http://whc.unesco.org/archive/advisory body evaluation/718.pdf

• elle est moins perturbée par les activités humaines que bien d'autres forêts; ses dimensions sont satisfaisantes et elle fait l'objet de travaux de recherche scientifique à long-terme.

En outre, ce rapport indiquait que les principales menaces sur l'intégrité du bien étaient :

« La plus préoccupante est l'immigration importante qui a lieu dans la région et qui, si elle se poursuit à ce rythme deviendra un obstacle grave à la protection à long-terme de la RFO. A ces menaces viennent s'ajouter les difficultés politiques et administratives que connait le Zaïre et qui se traduisent par une absence de participation aux salaires du personnel de la RFO. (...) Il existe un plan d'aménagement de facto pour la Reserve mais il n'a pas encore été officiellement approuvé. Il est dit, dans ce plan, que l'IZCN (Institut Zaïrois pour la Conservation de la Nature) n'a pas les ressources nécessaires pour appliquer le plan et qu'il faudra faire appel à des bailleurs de fonds. Le plan a été préparé après des consultations approfondies mais plusieurs évaluateurs de l'UICN ont estimé que le système de zonation proposé ne définissait pas de manière satisfaisante des zones centrales appropriées. Enfin le statut juridique de la RFO ne confère pas à celle-ci la plus haute protection prévue dans la loi zaïroise. Etant donné qu'une bonne partie de la Réserve est utilisée par l'homme, l'appellation de Parc National ne conviendrait peut être pas (comme le mentionne le texte de la désignation). Une meilleure définition de la (des) zone(s) centrale (s) offrirait une meilleure garantie à long terme. »

En 1997 durant la période de la guerre, l'intégrité du site a été gravement menacée. A différents moments la RFO a été occupée par divers groupes armés (FARDC et groupes rebelles). La station principale d'Epulu et les villages voisins ont été pillés à répétition provoquant des mouvements incontrôlés des populations. Le braconnage de la grande faune, et notamment des éléphants, a augmenté de façon dramatique et, en même temps, de nombreuses carrières minières, attirant des milliers de personnes, sont apparues à plusieurs endroits dans la Réserve. Les autorités militaires et administratives ont été souvent impliquées dans ces activités illégales. Le Comité du patrimoine mondial a inscrit la RFO sur la Liste du Patrimoine mondial en péril en 1997, soit un an seulement après son inscription.

1.2 Justification de la mission

Un nombre de menaces relevées depuis l'inscription sont toujours existantes, et dans certains cas se sont aggravées, telles que l'immigration incontrôlée au sein du bien et la pression due à l'augmentation des flux migratoires. De plus, les moyens techniques et financiers alloués au personnel de la RFO restent faibles et ils ne permettent pas d'assurer une protection adéquate pour le bien. Enfin, la question du zonage, bien que partiellement réglée, subsiste dans l'attribution d'un statut légal à la zone de conservation intégrale de la Réserve.

La présente mission fait suite à deux missions de suivi réactif réalisées en 2006 et 2009. La mission de 2009 a conclu que la valeur universelle exceptionnelle du bien était toujours menacée mais qu'elle pourrait être entièrement récupérée si les mesures de gestion adéquates de la Réserve sont mises en place et maintenues. Cette mission a formulé, avec les gestionnaires du bien et ses partenaires, une proposition pour l'État de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril. Celle-ci comprenait huit indicateurs afin de mesurer la restauration des valeurs biologiques du bien, de l'intégrité et de la gestion, ainsi qu'un calendrier pour leur mise en œuvre.²

² Mission de monitoring de l'Etat de Conservation de la Réserve de Faune à Okapis République démocratique du Congo (RDC) 24 février – 2 mars, 2009 (Conrad Aveling et Bryan Curran).

Lors de sa 37° session (Phnom Penh, 2013), le Comité du patrimoine mondial a exprimé, dans sa décision 37 COM 7A.8 (Annexe 6.1), sa plus vive inquiétude quant à la dégradation continue de la situation sécuritaire dans le bien, la perte totale du contrôle de la partie sud et de sa zone tampon, la recrudescence du braconnage et la réouverture des sites miniers artisanaux ainsi que la dégradation de la valeur universelle exceptionnelle du bien. Le Comité a demandé à l'Etat partie d'inviter une mission conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN pour évaluer l'état de conservation de la RFO par rapport à la valeur universelle exceptionnelle du bien et les facteurs affectant son intégrité. Cette mission était demandée depuis 2012 par le Comité (Décision 36 COM 7A.8), mais elle n'avait pu avoir lieu à cause de la situation sécuritaire dans la RFO et sa région.

En effet le 24 juin 2012, pendant la 36° session du Comité, la station de la Réserve a subi une violente attaque par le groupe « Morgan » des rebelles Simba Maï Maï : six personnes (dont deux gardes de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) ont été assassinés, les 14 okapis en captivité ont été massacrés, et les installations et infrastructures de la station ont été pillées et détruites par les rebelles. Une opération militaire conjointe MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) / FARDC a été menée pour sécuriser la zone. Depuis lors, des militaires sont présents le long de la RN4 qui traverse la Réserve pour protéger les populations locales et leurs biens. Les gardes de l'ICCN ont regagné la Réserve en août 2012, tandis que le personnel technique et scientifique y est retourné en octobre 2012, alors que la sécurité était encore très aléatoire. Des attaques contre les gardes, les localités alentours et les postes de patrouilles se sont poursuivies de façon sporadique et ont laissé une atmosphère d'inquiétude latente.

L'objectif de la présente mission était :

- d'évaluer l'état de conservation et les menaces pesant sur le bien, notamment celles identifiées lors de la mission de février 2009, eu égard à l'intensification du braconnage, à la réouverture des sites miniers artisanaux, à la migration incontrôlée et à l'occupation du bien ainsi que l'exploitation illégale des ressources naturelles;
- d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives et du plan d'urgence de la Réserve de faune à okapis afin de stopper la dégradation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et d'entamer sa réhabilitation;
- de réviser, si nécessaire, le calendrier pour leur mise en œuvre en tenant compte de l'évolution de la situation sécuritaire à la RFO.

La mission a eu lieu du 5 au 15 mars 2014 à l'invitation de l'ICCN, l'autorité en charge des aires protégées en RDC. Les termes de référence de la mission figure en Annexe 6.2 et l'équipe était composée de Leila Maziz, représentant le Centre du patrimoine mondial, et de Jean-Pierre d'Huart, représentant l'UICN.

La mission a tenu des consultations avec les autorités provinciales et locales et elle a notamment rencontré les personnes/ institutions suivantes :

- l'équipe de gestion de l'ICCN-RFO ;
- les équipes des ONG travaillant à la RFO : la Wildlife Conservation Society (WCS),
 Gilman International Conservation (GIC) et le bureau d'étude GFA/ Banque allemande de développement (KfW) ;
- les représentants des communautés locales et coutumières à Badengaido et à Epulu ;
- les autorités territoriales à Mambasa ;
- les représentants de la MONUSCO (Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo) à Bunia.

La mission a séjourné à la Station d'Epulu et a traversé la Réserve jusqu'à Adusa pour évaluer l'état de réhabilitation de la RN4 en compagnie du conservateur et de ses collaborateurs, et pour mieux identifier les pressions dans ce secteur. La mission s'est également rendue à Badengaido où elle a rencontré les autorités coutumières et les membres du Comité local, et à Molokay et Adusa pour visiter les deux postes de patrouilles et postes de contrôle opérationnels sur cet axe. Enfin, elle a rencontré les représentants des chefferies et les membres de Comité de contrôle de séjour et de passage (CCSP) d'Epulu. L'itinéraire et le programme de la mission, la composition de l'équipe de la mission et la liste et contacts des personnes rencontrées figurent dans les Annexes 6.3 - 6.5.

2 POLITIQUE NATIONALE DE CONSERVATION ET DE GESTION DU BIEN DU PATRIMOINE MONDIAL

2.1 Législation des aires protégées

La particularité de la RFO par rapport aux quatre autres sites du Patrimoine mondial en RDC est le fait qu'elle a le statut de Réserve de Faune et non de Parc National. Ce choix a été dicté par la présence de populations résidentes bantoues et pygmées (Mbuti et Efe) à l'intérieur de la Réserve au moment de sa création et qui sont localisées dans divers villages le long de la RN4 (Kisangani – Bunia) qui traverse la portion sud de la Réserve, ainsi que le long de la piste Mambasa - Mungbere qui longe sa limite est. La protection et la gestion de la RFO sont régies par la législation nationale dont les textes les plus pertinents sont : la loi 73-021 du 20 juillet 1973 sur le régime foncier, la loi 11-2002 du 30 août 2002 portant code forestier, le décret 10/15 du 10 avril 2010 fixant les statuts de l'ICCN, et la nouvelle loi relative à la conservation de la nature (votée le 14.02.2014 et qui entre en application en août 2014) qui remplace l'ordonnance-loi 69-041).

2.2 Cadre institutionnel

Les Parcs Nationaux, Réserves et Domaines de Chasse de la RDC couvrent environ 8 % de la superficie du pays. La nouvelle loi sur la conservation de la nature (Art. 26) prévoit que la superficie totale des aires protégées recouvre à terme au moins 15% du territoire national. Ces aires protégées sont confiées à la gestion de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN). Cependant, en l'absence de budget adéquat de l'Etat alloué à ce secteur, les seules aires protégées (notamment les cinq sites du Patrimoine mondial) bénéficiant d'une gestion effective sont celles appuyées par les partenaires extérieurs (ONG et bailleurs de fond bi- et multilatéraux).

2.3 Structure de gestion

L'ICCN exige que chaque aire protégée (AP) développe un plan d'aménagement/de gestion abordant tous les aspects managériaux du site et sur la base duquel un plan d'opération annuel soit convenu entre les partenaires contribuant à la gestion. Là où plusieurs partenaires collaborent effectivement, comme c'est le cas dans la RFO, le Comité de coordination du site (CoCoSi) planifie annuellement l'implication de chacun et intègre son apport financier dans un budget consolidé.

Depuis plus de 30 ans, l'ICCN bénéficie pour la RFO d'un appui technique et financier des partenaires internationaux, notamment Gilman International Conservation (GIC), la Wildlife Conservation Society (WCS) et la KfW (Banque allemande de développement) via le bureau d'étude GFA. Des négociations sont en cours entre l'ICCN et la WCS en vue de l'adoption d'un

mode de gestion de type « Partenariat Public-Privé » par lequel WCS prendrait à l'avenir une responsabilité spécifique pour la gestion de la Réserve. La KfW se dit intéressée à appuyer ce mode de gestion pour autant qu'un degré acceptable d'autonomie de gestion soit accordée par l'ICCN.

Depuis le début des guerres jusqu'à aujourd'hui, la RFO a reçu en trois phases une aide d'urgence coordonnée par le Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO dans le cadre du projet « Conservation de la biodiversité dans les régions de conflits armés ; protection des sites du patrimoine mondial en RDC » et financé par la Fondation des Nations-Unies (UNF), GIC, WCS et la Coopération belge.

Le zonage de la RFO prévoit qu'une zone de protection intégrale (20% de la superficie) soit gérée selon les objectifs des AP de catégorie II de l'UICN et que des zones agricoles et de chasse le soient suivant les objectifs de la catégorie IV. Ce zonage fait partie d'une planification à plus grande échelle développée par le programme CARPE/USAID dans le « Paysage Ituri-Epulu-Aru ».

2.4 Réponse à la reconnaissance des valeurs en vertu des traités et des programmes internationaux

Depuis l'inscription de la RFO sur la Liste du patrimoine mondial, la RDC au travers de l'ICCN a entretenu un dialogue constructif avec le Centre du patrimoine mondial en vue du respect de la VUE du site. L'Etat Partie a intégré l'importance de ses engagements internationaux en spécifiant à l'article 215 de sa Constitution que « Les traités et accords internationaux régulièrement conclus ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve pour chaque traité ou accord, de son application par l'autre partie». Malgré le texte de la nouvelle loi relative à la conservation de la nature, il semble néanmoins que certains choix liés à l'exploitation de ressources naturelles dans des aires protégées puissent suggérer la remise en cause du statut légal de protection dans certains secteurs gouvernementaux.

3 IDENTIFICATION ET EVALUATION DES MENACES ET REPONSES DE GESTION

3.1 Efficacité de gestion

L'appui technique et financier restreint alloué au secteur de la conservation, couplé à la capacité très limitée des ressources humaines affectées aux AP, ont entrainé progressivement une diminution généralisée de la qualité de gestion des AP en RDC. Traditionnellement, la gestion des aires protégées a toujours été du ressort exclusif de l'ICCN, mais comme il a été chroniquement sous-financé, l'expertise locale a souvent migré vers le secteur privé, et les mécanismes institutionnels qui assuraient une gouvernance adéquate ont été sérieusement déstructurés. En outre, la plupart des AP ont échoué à rencontrer les attentes élémentaires des parties prenantes locales, une condition essentielle pour la durabilité de l'écosystème.

Très peu d'évaluations formelles de l'efficacité de gestion des AP ont eu lieu en RDC. Un exercice RAPPAM (Rapid Assessment and Prioritization of Protected Areas Management) a été effectué pour tout le réseau des AP dans le cadre du projet PAPACO (Programme Aires Protégées d'Afrique & Conservation) de l'UICN³ et certaines AP, dont la RFO, ont utilisé l'outil

http://papaco.org/evaluation-des-ap/

PAMETT (Protected Areas Management Effectiveness Tracking Tool) pour évaluer l'efficacité de gestion en interne. Lors du passage à la RFO, la mission a rappelé l'utilité de cet outil et a exhorté le CoCoSi à l'utiliser régulièrement. La méthodologie d'évaluation *Enhancing our Heritage* leur a aussi été communiquée.

La stratégie de gestion de la RFO prend en compte le fait que, dans les zones réservées à cet effet, des activités agricoles sont pratiquées autour des villages et des activités de chasse, pratiquées notamment (mais pas exclusivement) par les Pygmées, se font partout dans la Réserve. Suite à la mission de suivi réactif de 2009, un « plan général de gestion » (PGG) a été élaboré en 2010 mais à ce jour il n'a pas été validé officiellement par la Direction générale de l'ICCN. Ce plan prévoit notamment la création de trois catégories de zones à l'intérieur de la RFO:

- zone de **protection** intégrale, où toute activité humaine est interdite ;
- zone à usage traditionnel dans laquelle une chasse autogérée et faisant appel à des méthodes traditionnelles est autorisée pour couvrir les besoins élémentaires en produits forestiers des populations humaines;
- zone d'installations permanentes, essentiellement le long de la RN4 et de la piste longeant la limite est de la Réserve, où les **activités agricoles** sont autorisées.

En outre, une « zone tampon » de 50 km de large a été définie tout autour de la Réserve. En attente de la validation du zonage, les gestionnaires gèrent la RFO suivant les objectifs du PGG.

3.2 Nature et étendue des menaces sur le bien

Depuis la fin de la guerre, l'intégrité du site, qui avait été gravement menacée, a connu des hauts et des bas. Malgré le fait que la RFO ait été occupée par divers groupes armés (FARDC et rebelles), l'ICCN a tenté d'en garder le contrôle. En 1998, moins de 30% de la Réserve étaient sous le contrôle de l'ICCN, mais à partir de 2006, l'ICCN a pu récupérer progressivement les zones non contrôlées avec l'appui des FARDC. Les carrières illégales ont été fermées et les militaires impliqués dans le braconnage ont été neutralisés. En 2011, l'ICCN rapportait que 85% de la RFO était surveillés par ses patrouilles. Un suivi régulier d'espèces indicatrices et d'habitats témoins a été assuré et un Plan d'action d'urgence, financé par la Belgique à travers le projet d'appui de l'UNESCO, a été mis en œuvre pour poursuivre les actions de sécurisation du site.

Depuis la dernière mission de suivi réactif (2009), l'ICCN et ses partenaires se sont attachés à mettre en œuvre les mesures correctives recommandées. Les indicateurs tendent à démontrer que l'effort de surveillance avait commencé à porter ses fruits. Cependant, la situation s'est à nouveau fortement dégradée en juin 2012 lorsque la station d'Epulu et les villages voisins ont été l'objet d'attaques violentes avec morts d'hommes, pillages et destructions, viols et prises d'otages, causant une atmosphère de profonde insécurité dans la région. Les 14 okapis gardés en semi-captivité à Epulu ont été abattus. L'efficacité de l'ICCN s'est considérablement affaiblie. Le braconnage de la grande faune, et notamment des éléphants, a augmenté à nouveau de façon dramatique et les carrés miniers illégaux qui avaient été évacués ont attiré à nouveau des milliers de creuseurs qui se sont dispersés dans plusieurs dizaines de camps à l'intérieur de la

⁴ R. Beyers comm. pers. 2014; F. Maisels comm. pers. 2014, E. Stokes comm. pers. 2014; Vosper, A., Masselink, J. & Maisels, F. (2012). *Great ape and human impact monitoring in Okapi Faunal Reserve, Democratic Republic of Congo*. Final report to USFWS. WCS RFO program.

Réserve. On rapporte que certaines autorités coutumières, militaires et administratives sont impliquées dans ces activités illégales.

Le rapport de la mission de suivi UNESCO / UICN d'avril 2009 avait mis en évidence cinq menaces immédiates pesant sur l'intégrité de la RFO :

- Le grand braconnage, notamment pour les éléphants, dans lequel les militaires étaient fortement impliqués ;
- L'exploitation minière illégale à l'intérieur de la RFO;
- La migration non contrôlée des personnes vers les villages à l'intérieur de la
- L'imminente réhabilitation de la route RN4 qui traverse d'est en ouest la partie sud de la RFO qui augmentera de facon très significative le flux migratoire vers la RFO des personnes venant des hautes terres surpeuplées de l'est du pays ;
- L'avancée d'un front d'exploitation forestière artisanale non réglementée, et souvent illégale, venant de l'est.

La mission a passé en revue la situation actuelle par rapport à ces menaces et – en dehors de la menace sur les personnes, les biens et la nature due à la présence de groupes armés incontrôlés dans la région, et qui dépasse la capacité de gestion de la RFO - n'a pas identifié de menace nouvelle.

3.2.1 Le braconnage

Alors qu'une comparaison des résultats des inventaires de la grande faune entre 1995 et 2006 montrait que les effectifs d'éléphants de la RFO avaient diminué de 48% suite à l'intense braconnage armé durant la guerre, cette tendance s'est confirmée par la comparaison des chiffres de 2007 et de 2011, où une nouvelle diminution de 43% a été estimée⁴ (Annexe 6.7 figure 2). Pour la population d'okapis, qui avait décliné de 43% entre 1995 et 2006, on observe cependant une apparente augmentation de 46% des indices indirects entre 2007 et 2011. Ce résultat inattendu et à première vue inexplicable n'est pas statistiquement confirmé, et une telle augmentation dans la population des animaux est fortement improbable⁵. Les inventaires récents mettent également en évidence que les indices d'abondance des autres espèces suivies (regroupées en trois catégories de petits ongulés), à l'exception des chimpanzés, ont tous diminué durant cette période, vraisemblablement à cause du braconnage.

Le tableau 1 donne la comparaison des chiffres relevés en 2007 et en 2011 pour les densités de crottes d'éléphants et d'okapis et de nids de chimpanzés ; les estimations de densités de population ; et les effectifs de ces trois espèces. Les limitations des techniques d'inventaires imposent cependant de prendre en compte diverses notes de précaution dans l'interprétation de ces chiffres⁶.

⁴ R. Beyers comm. pers. 2014; F. Maisels comm. pers. 2014, E. Stokes comm. pers. 2014; Vosper, A., Masselink, J. & Maisels, F. (2012). Great ape and human impact monitoring in Okapi Faunal Reserve, Democratic Republic of Congo. Final report to USFWS. WCS RFO program.

⁵ R. Beyers comm. pers. 2014.

⁶ Des « Notes de précaution concernant l'interprétation des inventaires fauniques », communiqués par R. Beyers, sont résumés en Annexe 6.8

Tableau 1. Indices d'abondance et estimations des densités et des populations de 3 espèces phares dans la RFO en 2007 et 2011 (Beyers, comm.pers., 2014)

| Densités de crottes et de nids (chimpanzés) observées par km² | | | | | | | | | | | | |
|---|------------------------------|---------|------------------|-----------------|---------------|----------------|----------------|-------------|-----------|-------------|-------------|-------------|
| | Zones agricoles Zones de cha | | sse Z. de protec | | ion intégrale | | Total RFO | | | | | |
| Eléphants | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max |
| 2007 | 114 | 22 | 584 | 504 | 324 | 782 | 306 | 176 | 535 | 415 | 290 | 594 |
| 2011 | 0 | 0 | 0 | 247 | 130 | 469 | 269 | 139 | 520 | 237 | 144 | 392 |
| Okapis | | | | | | | | | | | | |
| 2007 | 0 | 0 | 0 | 67 | 36 | 123 | 131 | 65 | 265 | 86 | 51 | 144 |
| 2011 | 30 | 4 | 208 | 121 | 78 | 188 | 163 | 93 | 285 | 126 | 84 | 189 |
| Chimps | | | | | | | | | | | | |
| 2007 | 0 | 0 | 0 | 47 | 30 | 74 | 45 | 25 | 81 | 43 | 29 | 64 |
| 2011 | 4 | 1 | 28 | 53 | 32 | 87 | 33 | 18 | 59 | 44 | 29 | 69 |
| | | | | | | | | | | | | |
| Estimation | des densités a | | stimées (n. ind. | | | | | | | | | |
| | Zones agricoles | | | Zones de chasse | | Z. de protecti | | | Total RFO | | | |
| Eléphants | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max |
| 2007 | 0,131052559 | 0,02529 | 0,671356969 | 0,579390261 | 0,372465168 | 0,898974571 | 0,351772658 | 0,202326758 | 0,6150274 | 0,477077298 | 0,333379317 | 0,682852807 |
| 2011 | 0 | 0 | 0 | 0,283947211 | 0,149445901 | 0,539154826 | 0,309238056 | 0,159792155 | 0,5977836 | 0,272451373 | 0,165540074 | 0,450636869 |
| Okapis 1 | | | | | | | | | | | | |
| 2007 | 0 | 0 | 0 | 0,198518519 | 0,106666667 | 0,36444444 | 0,388148148 | 0,192592593 | 0,7851852 | 0,254814815 | 0,151111111 | 0,426666667 |
| 2011 | 0,088888889 | 0,01185 | 0,616296296 | 0,358518519 | 0,231111111 | 0,557037037 | 0,482962963 | 0,27555556 | 0,8444444 | 0,373333333 | 0,248888889 | 0,56 |
| Okapis 2 | | | | | | | | | | | | |
| 2007 | 0 | 0 | 0 | 0,082716049 | 0,04444444 | 0,151851852 | 0,161728395 | 0,080246914 | 0,3271605 | 0,10617284 | 0,062962963 | 0,177777778 |
| 2011 | 0,037037037 | 0,00494 | 0,256790123 | 0,149382716 | 0,096296296 | 0,232098765 | 0,201234568 | 0,114814815 | 0,3518519 | 0,15555556 | 0,103703704 | 0,233333333 |
| Chimps | | | | | | | | | | | | |
| 2007 | 0 | 0 | 0 | 0,414608327 | 0,264643613 | 0,652787579 | 0,39696542 | 0,220536344 | 0,7145378 | 0,379322512 | 0,255822159 | 0,564573042 |
| 2011 | 0,035285815 | 0,00882 | 0,247000706 | 0,46753705 | 0,282286521 | 0,767466478 | 0,291107975 | 0,158786168 | 0,5204658 | 0,388143966 | 0,255822159 | 0,608680311 |
| | | | | | | | | | | | | |
| Estimation | des population | | s (n. ind.) | , | | | , | | | | | |
| | Zones agricol | | T | Zones de cha | | 1 | Z. de protecti | | T | Total RFO | T | T |
| Eléphants | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max | Estimé | Min | Max |
| 2007 | 105,2352049 | 20,3085 | 539,0996459 | 4953,786729 | 3184,577183 | 7686,232584 | 821,7409298 | 472,635306 | 1436,7039 | 5576,556537 | 3896,870833 | 7981,866464 |
| 2011 | 0 | 0 | 0 | 2427,748655 | 1277,76245 | 4609,773762 | 722,3800984 | 373,2744746 | 1396,4225 | 3184,684094 | 1934,997931 | 5267,494367 |
| Okapis 1 | | | | | | | | | | | | |
| 2007 | 0 | 0 | 0 | 1697,333333 | 912 | 3116 | 906,7140741 | 449,8962963 | 1834,1926 | 2978,53037 | 1766,337778 | 4987,306667 |
| 2011 | 71,37777778 | 9,51704 | 494,8859259 | 3065,333333 | 1976 | 4762,666667 | 1128,201481 | 643,6977778 | 1972,6222 | 4363,893333 | 2909,262222 | 6545,84 |
| Okapis 2 | | | | | | | | | | | | |
| 2007 | 0 | 0 | 0 | 707,2222222 | 380 | 1298,333333 | 377,7975309 | 187,4567901 | 764,24691 | 1241,054321 | 735,9740741 | 2078,044444 |
| 2011 | 29,74074074 | 3,96543 | 206,2024691 | 1277,222222 | 823,3333333 | 1984,444444 | 470,0839506 | 268,2074074 | 821,92593 | 1818,288889 | 1212,192593 | 2727,433333 |
| Chimps | | | | | | | | | | | | |
| 2007 | 0 | 0 | 0 | 3544,9012 | 2262,702893 | 5581,333804 | 927,3112209 | 515,1729005 | 1669,1602 | 4433,900847 | 2990,305222 | 6599,294284 |
| 2011 | 28,33450953 | 7,08363 | 198,3415667 | 3997,441778 | 2413,549753 | 6561,838391 | 680,0282287 | 370,9244884 | 1215,808 | 4537,01482 | 2990,305222 | 7114,86415 |

La chasse continue à alimenter le commerce de viande de brousse dans les villages et les centres urbains avoisinants (Wamba, Nia-Nia, Mambasa) ainsi que certaines localités plus éloignées (Bafwasende, Bunia, Beni). Par manque de suivi régulier, le niveau de piégeage n'est pas bien connu mais il est certainement élevé et largement répandu dans la RFO. Il est fortement probable que le produit de la chasse au filet pratiquée par les pygmées Mbuti ainsi que la pose de collets métalliques ont participé au commerce et contribué à la réduction des populations de faune, notamment les populations de céphalophes et autres petits ongulés.

Depuis 2009, l'amélioration du dispositif de surveillance s'est poursuivi jusqu'en 2011 avec la formation, l'équipement et le déploiement des gardes dans la plupart des secteurs. En 2013, la RFO disposait d'un effectif de 117 personnes, dont 93 agents de surveillance et dix officiers et sous-officiers. Le personnel est déployé au quartier général d'Epulu et dans sept postes fixes (six en 2009) et trois postes rotatoires (six en 2009) autour et à l'intérieur de la RFO. Avec l'appui des partenaires et des bailleurs (notamment le plan d'urgence appuyé par l'UNESCO), les bâtiments incendiés et dégradés en juin 2012 ont été réhabilités, cinq véhicules et huit motos sont disponibles pour assurer la mobilité et l'appui aux patrouilles, et la dotation de l'équipement de terrain (GPS, radios HF et VHF, talkie-walkie, matériel de brousse) ont permis d'améliorer le potentiel de performance des patrouilles. Le système de collecte de renseignements sur les activités illicites mis en place dans les différentes antennes de la RFO n'est plus opérationnel et doit être restructuré.

La mission a noté avec inquiétude la diminution de l'effort de surveillance. Malgré cela, les GPS sont toujours utilisés pour l'enregistrement des observations géo-référenciées au cours des patrouilles mais le logiciel MIST (« Management Information System » ou « Système de gestion des informations ») a été remplacé par le logiciel SMART (« Spatial Monitoring and Reporting Tool » ou « Outil de suivi spatial et de rapportage), une version améliorée jugée plus performante comme système de suivi patrouille. Les données sont encodées immédiatement après le retour des patrouilles et sont donc rapidement disponibles pour les gestionnaires du site. Elles permettent de bien appréhender l'effort de surveillance (distribution géographique des patrouilles, distances parcourues, homme-jours (h-j) de patrouille) et son impact (niveau d'activités illégales / h-j de patrouille, indices d'abondance de la faune, etc.).

Entre 2008 et 2011, les patrouilles équipées de GPS ont visité 75-85% des quadrats de 5km x 5km de la RFO. A la suite de l'insécurité croissante, la majorité des secteurs de la RFO n'ont plus été patrouillés par les gardes et le taux de couverture est tombé à 55% en 2011-2012 et à <30% en 2012-2013 (Annexe 6.7, figure 3)⁷. On remarque une forte concentration de l'effort de patrouilles aux abords immédiats de la RN4, de la station d'Epulu et le long de la piste Mambasa – Nduye – Nepoko. L'absence de patrouilles dans les secteurs plus éloignés qui nécessitent des patrouilles de plus grande envergure avec une durée de plus de 15 jours (logistiquement et financièrement plus lourdes) est inquiétante, particulièrement pour les secteurs nord-ouest (Wamba) d'où est rapportée une forte pression agricole, forestière et minière. En revanche, la concentration des patrouilles près des routes peut se justifier par le fait que la densité humaine y est la plus forte et les activités illégales les plus fréquentes.

Des survols annuels ont permis de renforcer l'efficacité de la surveillance. Ces survols sont particulièrement utiles pour suivre le nombre, l'importance et le niveau d'occupation des carrés miniers (Annexe 6.7 figures 4-7). Ils sont également utiles pour surveiller les zones difficilement accessibles (zone de protection intégrale, partie centre-nord) et pour le suivi des clairières naturelles (« edos ») qui attirent des concentrations importantes de faune (notamment éléphants, buffles, bongos, hylochères, perroquets gris et pigeons verts). La visite de quatre edos (trois N-E; un S-E) confirme une fréquentation continue de la grande faune (éléphants,

_

⁷ Stokes comm. pers. 2014

okapis, buffles, potamochères, cercopithèques) dans trois de ces sites et la recolonisation du quatrième⁸ (On note cependant le peu de traces de petites antilopes et d'indices de fréquentation humaine.

Les données LEM (*Law Enforcement Monitoring* – suivi des patrouilles) suggèrent une diminution des indices de braconnage (-75% entre 2009 et 2013), mais l'analyse de cette évolution pose différentes questions. Vu la diminution des populations fauniques, on peut se demander si l'apparente diminution des indices de braconnage n'est pas un reflet de la difficulté croissante pour les braconniers de trouver du gibier et/ou de la diminution de l'effort de surveillance – ou des deux⁹.

Si les démarches conjointes entre l'ICCN, les FARDC et l'administration locale semblaient avoir porté leurs fruits et entrainé une réduction forte de l'implication des militaires dans le braconnage en 2009, le problème est progressivement réapparu avec le retour de l'armée en raison de l'augmentation de l'insécurité causée par les groupes rebelles. L'ICCN rapporte que les militaires présents dans la périphérie sud-ouest de la RFO et qui relèvent de la région militaire de Kisangani se comportent de façon beaucoup moins disciplinée que le contingent à l'est de la RFO qui dépend la région militaire de Bunia.

3.2.2 Exploitation minière

Un recensement des activités minières à l'intérieur de la RFO en septembre 2013 fait état de plus de 30 chantiers avec campement et de plus de 20 chantiers sans campement (Annexe 6.7 figure 8). D'autres chantiers et campements sont relevés en bordure immédiate des limites de la Réserve. Les plus grands campements comptent plusieurs centaines de personnes et incluent divers commerces et services aux creuseurs. Tous les carrés miniers illégaux qui avaient été évacués suite aux opérations conjointes ICCN/FARDC ont été réoccupés et de nouveaux chantiers ont été ouverts. Cette situation a été favorisée par la situation incontrôlée qui s'est développée après l'attaque d'Epulu en juin 2012. On rapporte qu'elle a été favorisée par certains chefs coutumiers locaux, par certains militaires et même par certains éléments de l'ICCN. Avec la nomination d'un nouveau Conservateur Chef de site, l'ICCN prépare de nouvelles opérations d'évacuation et il semble qu'un mouvement d'évacuation spontanée des illégaux est déjà entamé en mars 2014.

Outre les carrés miniers artisanaux, la RFO est toujours entourée de nombreuses concessions minières (Annexe 6.7 figure 9). Certaines de ces concessions, particulièrement au nord, au sudest et au sud-ouest, empiètent sur les limites de la Réserve. La grande majorité appartiendrait à la société KiloGold. Bien que l'activité minière n'ait pas encore débuté dans ces concessions industrielles, les titres de concessions n'ont toujours pas été annulés officiellement par le Cadastre minier.

3.2.3 Migration des personnes vers les villages à l'intérieur de la RFO

La forte pression démographique sur les terres et les ressources du Nord-Kivu à l'est et au sud de la RFO, où la densité des populations varie entre 100 et >300 hab. /km², entraine une migration des populations vers les zones forestières du Bassin du Congo, où la densité de population est beaucoup plus faible (1 à 2 hab. /km²). Depuis une vingtaine d'années, et notamment en raison de l'instabilité au Nord-Kivu, cette migration s'est accélérée. Elle se fait le

⁸ WCS, 2011.

⁹ E. Stokes comm. pers. 2014.

long des axes routiers principaux, dont celui qui traverse la RFO (axe Bunia/ Beni, Mambasa, Epulu, Nia-Nia, Bafwasende, Kisangani). Dès sa création, le statut particulier de la RFO a permis que les personnes résidant le long de l'axe routier est-ouest qui traverse la réserve puissent continuer à y vivre, sous le contrôle de l'ICCN.

La gestion de la problématique des activités villageoises dans le RFO se fait à travers deux approches : le zonage pour réglementer les activités agricoles et la chasse, et le contrôle des personnes entrant dans la réserve (contrôle d'immigration), afin de freiner l'implantation de nouvelles personnes venant de l'extérieur.

3.2.3.1 **Zonage**

Comme prévu, les travaux de délimitation des zones agricoles (ZA) et des zones de chasse (ZC) se sont poursuivis depuis la dernière mission de 2009 (Annexe 6.7 figure 10a). A ce jour, 27 zones agricoles (2009 : 14) sur un total planifié de 30 ont été délimitées et des accords de gestion signés. Ces ZA représentent 5% de la superficie de la RFO. La délimitation participative des zones de chasse a également bien progressé puisqu'un total de 26 ZC (2009: 6), soit 50% de la superficie de la RFO, avait été délimitées en 2013. Il reste à délimiter trois ZA et cinq ZC soit environ 12% de la Réserve) dans les secteurs nord-ouest et ouest. Le zonage de la Réserve s'inscrit dans celui, à plus grande échelle du « Paysage Epulu-Ituri-Aru » (Annexe 6.7 figure 10b) entrepris par le programme CARPE dont WCS est le leader local 10. WCS prévoit de soumettre en 2015 l'ensemble du zonage aux autorités des Territoires concernés et de la Province Orientale pour validation.

Le processus de zonage est long et nécessite un important et fastidieux travail d'information et de sensibilisation des villageois avant qu'ils s'approprient pleinement la notion que les ressources naturelles ne sont pas illimitées et qu'une gestion durable des ressources s'impose. Le pouvoir politique et économique des immigrés sur les résidents autochtones peut parfois déstabiliser et freiner le processus. Les équipes de l'Unité de Conservation Communautaire de l'ICCN s'occupent du suivi des accords, de la vérification du respect des limites et de l'encadrement des techniques agricoles et agro-forestières visant une meilleure utilisation des terres. Elles travaillent en étroite concertation avec les autorités des villages et les CLSCN.

3.2.3.2 Contrôle de l'immigration

Afin de limiter l'impact éventuel d'une immigration dans les villages de la RFO, la stratégie retenue dans le PGG a été d'une part de contrôler le mouvement des personnes et des véhicules aux deux points d'entrées principaux de la RFO sur la RN4 (Zunguluka à l'est et Adusa à l'ouest) et, d'autre part, de mettre en place un système de suivi des personnes résidentes (temporaires et permanentes) des villages riverains de la route.

Des infrastructures ont été construites et équipées à ces deux postes de contrôle (paillotes, logements, barrières, panneaux signalétiques, téléphones, motos) et une équipe de 14 personnes chargées d'enregistrer les entrées et sorties de la Réserve a été recrutée et formée. Un jeton de passage numéroté est remis au chauffeur du véhicule ou de la moto, et le nombre de passagers est enregistré. D'autres informations sur la provenance, la destination et les marchandises transportées sont notées dans un registre. A la sortie de la RFO, le jeton de passage est récupéré, le nombre de passagers vérifié et, au besoin, le véhicule contrôlé. Une

¹⁰ Dans chacun des « landscapes », CARPE reconnaît trois usages prioritaires des espaces forestiers : (i) la conservation de la biodiversité (aires protégées) ; (ii) l'extraction commerciale des ressources naturelles (concessions forestières, minières ou agricoles, domaine de chasse sportive, etc.) ; (iii) le développement rural (forêts communautaires).

base de données informatique des informations enregistrées dans les registres est tenue à jour à la station d'Epulu. Deux autres postes de contrôle avec barrières, situés à Epulu et Molokay, permettent un contrôle supplémentaire des personnes et des véhicules de passage.

En plus des quatre postes de contrôle, l'ICCN a mis en place un dispositif de suivi des résidents reconnus et des visiteurs temporaires dans trois sites pilotes (Sites de Contrôle d'Immigration - SCI) à Bandisende, Epulu et Molokay. Ces sites ont été choisis car ils sont les plus importants en termes de nombre de personnes. Un Comité de contrôle de séjour et de passage (CCSP) pour chaque SCI a été mis en place et les personnes formées. Les membres du CCSP sont des bénévoles issus du village. Le chef de localité préside le CCSP, assisté des sages et d'autres personnes choisies par les villageois ainsi que l'ICCN. Le travail du CCSP consiste à :

- émettre des cartes de résidents aux personnes majeures (>18 ans) reconnues comme résidentes du village (sur la base des recensements effectués par la RFO en 2006) ;
- émettre des permis de séjour temporaires aux visiteurs (limités à une durée de 6 mois) ;
- faire un suivi continu des personnes présentes dans le village (résidents et visiteurs);
- faire de la sensibilisation sur les objectifs du système de contrôle ;
- gérer les fonds issus de la vente des cartes de résident. Ces fonds sont destinés aux initiatives d'intérêt communautaire.

L'impact de la mise en place des barrières de contrôle sur le comportement des personnes traversant la RFO est difficile à évaluer de manière quantitative, mais il est certain que le fait de devoir s'arrêter et de se faire contrôler aux barrières joue positivement sur la prise de conscience du statut spécial de la Réserve et des réglementations à respecter. En effet, les barrières permettent à l'ICCN de renforcer son mandat de gestionnaire du site. La collecte des informations permet également aux gestionnaires de bien comprendre et suivre les caractéristiques du trafic dans la Réserve (flux, timing, destinations, motivation, marchandises transportées, etc.).

L'impact des activités de sensibilisation et de suivi des CCSP dans les trois sites pilotes est très positif et a permis d'augmenter le niveau de compréhension et d'adhésion des villageois aux objectifs de conservation, d'aplanir les malentendus et de limiter les mouvements d'installation dans les trois sites.

Malheureusement, depuis les événements de 2012, le système de contrôle du trafic, du flux migratoire et des résidents des villages a souffert de l'insécurité latente et de la désorganisation de l'ICCN. Deux des quatre postes de contrôles (Adusa et Molokay) ont été fermés. Après une attaque en mai 2012 où deux militaires ont été tués, les gardes du poste d'Adusa ont été évacués à Epulu et le poste de patrouille (PP) a été occupé depuis par des militaires FARDC qui contrôlent les passages à la barrière mais n'effectuent plus d'enregistrement. Ils disent effectuer également des opérations contre les « inciviques » et des saisies de produits d'activités illégales (braconnage, or) issus de la Réserve. Les informations et produits issus de ces opérations, transmises à la hiérarchie militaire, ne parviennent cependant pas à l'ICCN.

La réouverture des carrières en 2012 a eu un impact négatif sur l'afflux de résidents dans les villages, plusieurs milliers de personnes (non originaires de la RFO) étant arrivées la Réserve, principalement dans les villages de Badengaido et Bandisende. Sur la base des données démographiques et socio-économiques récoltées depuis le démarrage du processus en 2000, un registre de résidents a été établi pour chaque village. Depuis 2009, aucun nouveau recensement démographique n'a pu avoir lieu pour actualiser les données. Lors du dernier recensement, en 2009, le nombre de résidents était de 21.000. Avec la progression démographique et l'arrivée de personnes impliquées dans les activités minières, on estime l'augmentation à environ 4.000 personnes par rapport à 2009.

3.2.4 Réhabilitation de la RN4

Le chantier de la réhabilitation de la RN4 est très avancé et le tronçon passant à l'intérieur de la RFO était, en mars 2014, presque terminé. Les travaux sont réalisés par la firme chinoise SinoHydro et financés par la Banque mondiale au travers du projet Proroute. Au travers du Comité national de suivi, l'ICCN et le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme (MECNT), ont développé une stratégie de gestion environnementale et ont intégré des mesures visant à atténuer les impacts de la route sur l'intégrité de la RFO. L'ICCN se dit satisfait du respect de ces mesures par l'opérateur. La mission a visité un site de prélèvement de latérite situé le long de la RN4, où l'opérateur était tenu de contourner les arbres les plus importants et de racler et repousser le sol de surface sur la périphérie du périmètre afin d'accéder à la latérite sous-jacente. La terre de surface doit être replacée après prélèvement pour que le stock de graines permette une repousse rapide de la végétation forestière naturelle. Outre les évaluations faites par le Bureau de Gestion des études environnementales et sociales (BGEES), un Comité local de suivi, dont l'ICCN et ses partenaires font partie, veille à la mise en œuvre de ce cahier des charges. La réhabilitation

progressive des axes routiers régionaux favorise la mobilité et le développement économique du pays, mais il comporte un potentiel important de menaces sur la RFO qu'il est crucial de suivre et de contrôler. En effet, si la route réhabilitée peut faciliter le déplacement des patrouilles, elle peut aussi favoriser considérablement l'accès aux ressources de la RFO, le commerce et l'évacuation rapide de celles-ci. Avec l'afflux de populations migrantes originaires de l'est, on peut redouter une augmentation du passage sur la RN4 et une difficulté croissante

3.2.5 Avancée du front d'exploitation artisanale du bois

de contrôler le trafic et l'installation illégale dans les villages de la RFO.

La quasi-totalité des activités d'exploitation forestière est toujours le fait d'artisans opérant avec des tronçonneuses pour débiter les arbres sur place sans permis officiel. S'agissant d'une activité essentiellement illicite, peu de données fiables existent sur l'ampleur des prélèvements dans cette zone mais ils sont jugés assez importants. Le rythme d'exploitation s'est accéléré avec la réhabilitation de la RN4 alors qu'aucune mesure pour freiner cette activité et assainir le contexte institutionnel ne semble avoir été prise par l'administration chargée des forêts. On rapporte qu'un volume croissant de charbon de bois est produit dans la région pour alimenter les centres urbains à l'est, et des cas de coupes de « bois noir » (probablement l'ébène - Diospyros sp) sont enregistrés régulièrement à l'intérieur de la RFO.

La menace indirecte que représente l'avancée est - ouest d'un front d'exploitation forestière artisanale et d'un front de défrichement pour l'agriculture n'a pas été abordée dans le plan d'urgence, car elle dépasse de loin le cadre de la gestion de la RFO. Il s'agit en effet d'une question plus globale d'aménagement du territoire et de bonne gouvernance. Cette menace est prise en compte dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement du territoire entrepris par le CARPE.

4 ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN

4.1 Indicateurs pour mesurer les valeurs, l'intégrité et gestion du bien

Le rapport de suivi réactif de 2009 a proposé un projet de Déclaration de Valeur Universelle Exceptionnelle de la RFO qui fut ensuite affiné et entériné par l'ICCN et ses partenaires, intégré dans le PGG de la Réserve, soumis par l'Etat Partie et adopté par le Comité du Patrimoine mondial en 2010. La mission de suivi réactif de 2009 avait développé huit indicateurs pour faire

le suivi des valeurs, intégrité et gestion : trois pour mesurer la restauration des valeurs biologiques (un pour la couverture forestière, et deux indices de l'abondance des espèces clés de faune) ; trois indicateurs pour mesurer l'intégrité du bien (population humaine, indices de braconnage, nombres de carrières d'exploitation minière) ; et deux pour mesurer la gestion du bien (nombre de patrouilles, développement d'un plan de gestion). La mission de 2014 a évalué chaque indicateur avec les données disponible pour évaluer l'état de conservation du bien, et a proposé de garder les mêmes indicateurs avec quelques modifications :

4.1.1 Indicateur 1 (couverture forestière). La superficie de défrichement dans la RFO ne dépasse pas 10% de la superficie totale. [Méthodes de vérification : analyses périodiques (5 ans) des images satellites ; suivi des limites des zones agricoles].

Analyse: Les informations de suivi¹¹ (WCS 2011) révèlent que les taux de **déforestation** diffèrent sensiblement selon les secteurs de la RFO et entre les zones agricoles. La méthodologie utilisée est basée sur l'analyse d'images Landsat (2000, 2005 et 2010) fournies par l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC). Cette analyse suggère qu'entre 2000 et 2010 les forêts primaires et secondaires ont perdu une superficie de 3400 ha, soit 4,2% de l'étendue des 27 zones agricoles et 0,2% de l'étendue totale de la RFO. Le taux de déforestation par rapport à la superficie totale des ZA situées à l'est de la RFO sur l'axe routier Mambasa-Nduye varie entre 0,6 à 3,5% alors qu'il est de 3 à 10,5% pour les zones situées le long de la RN4. Les gestionnaires de la Réserve reconnaissent un risque très sérieux d'accélération de la déforestation dans les secteurs nord-ouest (front Wamba) et sud-est (Mambasa) de la RFO en raison de l'avance du front agricole et de l'afflux d'immigrants. L'imagerie satellitaire (Annexe 6.7 figure 11) illustre bien l'avance inquiétante du front de déforestation généré par le mouvement de populations provenant du Nord-Kivu entre 2000 et 2010.

Nouvel Indicateur 1 (couverture forestière). La superficie de défrichement dans la RFO ne dépasse pas 10% de la superficie totale. [Méthodes de vérification : analyses périodiques (tous les 2 ans via OSFAC¹² et/ou OFAC¹³) des images satellites ; suivi des limites des zones agricoles].

4.1.2 Indicateur 2 (faune). En 2012, l'évolution des taux de rencontre des indices de la faune par rapport à ceux de 2006 seront :

| 100000000000000000000000000000000000000 | | | | | | |
|---|---------------|-------|-------|--|--|--|
| | ZA | ZC | ZCI | | | |
| Eléphants | pas de déclin | ≥ 10% | ≥ 20% | | | |
| Okapis | pas de déclin | ≥ 10% | ≥ 20% | | | |
| Chimpanzés | pas de déclin | ≥ 10% | ≥ 20% | | | |
| Petits ongulés | pas de déclin | ≥ 15% | ≥ 35% | | | |
| Céphalophes rouges | pas de déclin | ≥ 15% | ≥ 35% | | | |
| Céphalophes dos jaune | pas de déclin | ≥ 15% | ≥ 35% | | | |

[Méthode de vérification : inventaire systématique sur la base de la méthodologie employée pour les inventaires 2005/2006 ; données LEM].

¹¹ Lusuna, M. 2011 (non publié): *Degré d'utilisation des espaces forestiers dans les zones agricoles délimitées de la Réserve de faune à okapi (RFO) entre 2000 et 2010.* Juillet 2011. Rapport WCS. 21pp.

¹² Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale : http://www.osfac.net/index.php?lang=fr

¹³ Observatoire des forêts d'Afrique centrale : http://www.observatoire-comifac.net/

Analyse: L'évolution de la faune fut estimée sur la base du suivi d'espèces sauvages indicatrices. Ce suivi a été assuré par WCS dans le cadre d'un plan d'inventaire comprenant 115 transects pour 2007 et 97 pour 2011. Comme les secteurs dans lesquels l'inventaire a pu être mené au cours de ces deux années n'étaient pas les mêmes, WCS a sélectionné les données pertinentes autorisant une comparaison directe. Les inventaires de 2007 et de 2011 suivent un plan d'échantillonnage systématique; ces plans d'échantillonnage de 2007 et 2011 ne sont pas identiques mais comparables et les deux sont représentatifs pour la quasi-totalité de la Réserve. Les signes de présence sont basés sur des indices indirects (crottes, nids) pour les groupes échantillons suivants : éléphants, okapis, chimpanzés et 3 groupes de petites antilopes forestières.

Pour toutes les espèces - sauf l'okapi et le chimpanzé - <u>un déclin dans la densité des indices est observé dans la Zone de Conservation Intégrale (ZCI) et dans la plupart des autres zones, mais ce déclin¹⁴ est seulement statistiquement significatif pour l'éléphant dans la ZCI (-43%) et dans les ZC (-51%) (Annexe 6.7, figure 2). Pour les ZA, il est impossible de détecter un changement significatif pour la plupart des espèces (sauf un déclin des petits ongulés : -66%) parce que l'échantillon y est trop petit. Pour l'okapi, on observe une apparente augmentation dans l'abondance des crottes qui est significatif pour le taux de rencontre mais pas significatif pour la densité. Ce résultat est inattendu et à première vue inexplicable. Beyers¹⁵ estime qu'une telle augmentation dans la population d'okapis est fortement improbable.</u>

Nouvel Indicateur 2 (faune). En 2016, l'évolution des taux de rencontre des indices de la faune par rapport à ceux de 2006 seront :

| | ZA | ZC | ZCI |
|-----------------------|---------------|-------|-------|
| Eléphants | pas de déclin | ≥ 10% | ≥ 20% |
| Okapis | pas de déclin | ≥ 10% | ≥ 20% |
| Chimpanzés | pas de déclin | ≥ 10% | ≥ 20% |
| Petits ongulés | pas de déclin | ≥ 15% | ≥ 35% |
| Céphalophes rouges | pas de déclin | ≥ 15% | ≥ 35% |
| Céphalophes dos jaune | pas de déclin | ≥ 15% | ≥ 35% |

[Méthode de vérification : inventaire systématique sur la base de la méthodologie employée pour les inventaires 2005/2006 ; données LEM].

4.1.3 Indicateur 3 (faune) : Les *edo*s Mehwa, Kiboko, Boyea, Afaru sont activement fréquentés par la faune. [Méthodes de vérification : visites régulières par patrouille ; survols aériens].

Analyse: Un rapport de visite dans ces 4 **edos** échantillons¹⁶ fait état de l'utilisation active de 3 edos sur 4 (l'edo Afaru est devenu inactif et est en cours de reforestation due au manque de fréquentation par les grands mammifères) et de leur fréquentation par diverses espèces de

¹⁴ Pour des raisons des limites inhérentes aux méthodologies d'inventaires de la faune il est préférable (statistiquement parlant) d'exprimer les estimations d'abondance en termes d'indices d'abondance plutôt que nombre absolu. Toutefois le rapport de 2014 sur l'évolution de la faune entre 2007 et 2011 estime une **perte de plus de 2.390 éléphants en quatre ans.** Cf. Tableau 1 et Annexe 6.8.

¹⁵ Beyers, 2014 (non publié) : *Tendance des indices d'animaux et de la chasse illégale dans la Réserve de Faune à Okapis entre 2007 et 2011.* Consultation pour supporter la mission de UNESCO/UICN, mars 2014

¹⁶ Anon. 2011 : Rapport préliminaire d'analyse des résultats de monitoring des edos dans la RFO. Rapport WCS-RFO. 6pp.

grands mammifères, en particulier les éléphants, buffles, okapis, potamochères et cercopithèques. En dehors des restes anciens d'un buffle abattu, on n'a quasiment pas trouvé de traces de fréquentation humaine. Le rapport est basé sur une visite unique et les autres edos de la RFO n'ont pas fait l'objet de suivi.

Nouvel Indicateur 3 (faune) : Les *edo*s Mehwa, Kiboko et Boyea sont activement fréquentés par la faune. [Méthodes de vérification : visites régulières par patrouille ; survols aériens].

4.1.4 Indicateur 4 (population) : En 2012, la population humaine résidant dans la RFO ne dépasse pas 21.000 personnes. [Méthode de vérification : recensement démographique en 2012 ; données des registres des résidents de chaque village].

Analyse: Il y a lieu de craindre que les effets de l'accélération attendue du phénomène d'immigration en provenance du Nord-Kivu aient un impact sur la population résidente. Celle-ci a été estimée en 2009 à 21.000 personnes (dont 25% pygmées) dans la RFO, et à 57.000 personnes (dont 14% pygmées) dans un rayon de 15 km à sa périphérie immédiate. Il n'y a plus eu de recensement de la population depuis 2009. La qualité et l'efficacité du suivi et contrôle du flux par le système de cartes de résident, de permis de séjour et de jetons de passage s'est érodé au cours des années récentes. Ce contrôle, assuré par les CCSP et aux barrières de contrôle le long de la RN4 (2 barrières sur 4 étaient fonctionnelles lors du passage de la mission) n'est actuellement pas efficace. Ces postes et ces comités ne sont en effet pas tous opérationnels et ils manquent d'appui et d'encadrement de la part de l'ICCN. Un effort de réorganisation est en cours et devra être complété par un rétablissement du dialogue et de la confiance avec les CCSP. La gestion de l'ICCN est consciente du problème et planifie de reprendre progressivement le contrôle.

La réhabilitation de la route Bunia – Kisangani et Beni – Komanda génère (sans que des statistiques fiables soient disponibles) une forte augmentation du passage de véhicules qui s'avère indubitablement comme un levier facilitant la montée de diverses menaces sur l'intégrité du site. L'augmentation de la population résidente en raison de l'afflux de populations originaires du Nord-Kivu à la recherche de nouvelles terres et de nouvelles ressources, entraine une augmentation des pratiques illégales.

Les résidents de la RFO déplorent que la présence massive d'hommes allochtones dans certains villages provoque des perturbations sociales et des changements inquiétants du mode de vie au sein de leur communauté. Il existe donc une menace latente sur l'intégrité des terroirs traditionnels des autochtones (résidents pygmées et bantous) et sur la cohésion sociale.

Avec l'augmentation de la densité de population résidente, il est à craindre que les pratiques réglementaires convenues entre l'ICCN et les villageois soient de moins en moins bien observées. La productivité et la biomasse sauvage des zones (ZA et ZC) de subsistance pourraient s'avérer rapidement affaiblies (comme le suggère les résultats du suivi des petites antilopes) au cas où la qualité du dialogue et de l'appui de la RFO à la population résidente au travers des CLSCN et des CCSP ne s'améliore pas rapidement. La multiplication et la dispersion des ZA et ZC dans cette vaste réserve rend ce dialogue et cet encadrement plus complexe.

Si le défrichement et la déforestation aux abords des villages ne semblent pas encore représenter une grande menace, les superficies défrichées et brûlées sont plus grandes et plus fréquentes qu'auparavant. La surexploitation du gibier pour le commerce de viande de brousse est encore mal documentée mais elle peut représenter une grave menace si la qualité de la surveillance et des contrôles n'est pas adéquat, comme c'est le cas en 2014.

Nouvel Indicateur 4 (population) : En 2017, la population humaine résidant dans la RFO ne dépasse pas 22.000 personnes. [Méthode de vérification : recensement démographique en 2014/15 ; données des registres des résidents de chaque village].

4.1.5 Indicateur 5 (braconnage): En 2012, les indices de braconnage (chasse illégale) ont diminué d'au moins 60% dans la zone de protection intégrale et d'au moins 30% dans la zone de chasse par rapport à la situation de 2006. [Méthodes de vérification : inventaire de faune en 2012 ; données LEM].

Analyse: Parallèlement, il y a aussi une diminution des indices de braconnage depuis 2009. La même étude 17 analyse les indices d'activités humaines sur les transects et constate que les taux de rencontre des signes d'activités humaines ont diminué dans la ZCI et dans toutes les autres zones. Toutefois les intervalles de confiance autour de cet indice sont très larges et il est difficile de détecter une tendance qui est statistiquement significative. Ceci est probablement dû à la bonne couverture des patrouilles de surveillance jusqu'en 2011-2012, suivie d'une augmentation de l'insécurité qui aurait entrainé une fréquentation moindre de la forêt par les patrouilles et les braconniers. Aucune donnée de suivi du commerce régional de viande de brousse n'est disponible pour étayer cette hypothèse.

Nouvel Indicateur 5 (braconnage) : En 2016, les indices de braconnage (chasse illégale) ont diminué d'au moins 60% dans la zone de protection intégrale et d'au moins 30% dans la zone de chasse par rapport à la situation de 2011. [Méthodes de vérification : inventaire de faune en 2016 : données LEM].

4.1.6 Indicateur 6 (mines): Les carrières d'exploitation minière répertoriées en 2006 ne sont pas rouvertes et aucune nouvelle carrière n'est établie. [Méthode de vérification : survols aériens (deux fois par an)]

Analyse: On constate depuis 2012 la réouverture de plusieurs dizaines de **carrés miniers illégaux**. Une cartographie des occupations (Annexe 6.7, figure 8) identifie les localisations parfois très loin des axes routiers. Ces campements et chantiers de chercheurs d'or artisanaux sont protégés par des hommes armés qui entretiennent un climat d'insécurité. La capacité de l'ICCN est largement insuffisante pour les faire évacuer mais une nouvelle opération d'évacuation en collaboration avec les FARDC est en préparation.

Nouvel Indicateur 6 (mines): En 2017 toutes les carrières d'exploitation minière répertoriées en 2014 sont fermées et aucune nouvelle carrière n'est établie. [Méthode de vérification : survols aériens (deux fois par an)]

4.1.7 Indicateur 7 (surveillance) : A partir de 2016, au moins un kilomètre de patrouille est effectué dans 85% des quadrats de 5km x 5km de la RFO chaque année. [Données LEM]

Analyse: En ce qui concerne l'effort de surveillance, l'étude note que les gardes ont effectué dans la RFO au moins un km de patrouille dans moins de 85% des quadrats de 5km x 5km, ce qui était un critère recommandé dans le rapport de la dernière mission de suivi réactif de 2009. Suite aux événements violents de 2012, on observe une diminution de 50% de l'effort de surveillance entre 2012 et 2013 (Annexe 6.7 figure 3). La couverture de la RFO patrouillée est tombée de 85% en 2011/2012 à 25% en 2012/2013.

¹⁷ Beyers, comm. pers. 2014

Nouvel Indicateur 7 (surveillance): A partir de 2016, au moins un kilomètre de patrouille est effectué dans 85% des quadrats de 5km x 5km de la RFO chaque année. [Données LEM]

4.1.8 Indicateur 8 (gestion) : Le plan de gestion de la RFO, prévoyant l'établissement d'une zone de protection intégrale avec un statut de parc national, est officiellement adopté et mis en œuvre. [Méthode de vérification : arrêté ministériel pour l'adoption du plan de gestion, décret pour la création de la zone de protection intégrale avec statut de parc national]

Analyse: Le plan de gestion a été soumis pour validation à la Direction générale de l'ICCN en 2011, mais aucun commentaire n'a été obtenu en retour pour permettre au CoCoSi de le finaliser.

Nouvel indicateur 8 (gestion): En 2016 le plan de gestion de la RFO, prévoyant l'établissement d'une zone de protection intégrale est officiellement adopté et mis en œuvre. [Méthode de vérification: arrêté ministériel pour l'adoption du plan de gestion, décret pour la création de la zone de protection intégrale].

4.2 Conclusions sur le maintien ou non des valeurs, intégrité et gestion du bien

La valeur de la RFO qui lui a valu d'être reconnu comme bien du patrimoine mondial est constituée d'éléments qui n'ont pas tous été affectés au cours des années récentes. Les constats suivants ont permis à la mission de formuler des recommandations sur les mesures correctives et une conclusion sur son suivi réactif du site.

- Le taux de déforestation de la RFO en 2011 n'excédait pas 4.2% dans les ZA et 0.2% pour toute la RFO et concernait principalement le défrichement de forêts secondarisées le long des axes routiers. Cependant, avec l'afflux d'immigrants et l'activité minière, une nouvelle évaluation de ces taux serait souhaitable;
- La faune sauvage a souffert d'un braconnage intense au cours des quatre dernières années et la mission est particulièrement inquiète du taux rapide de déclin de la population d'espèces indicatrices telles l'éléphant (-48% entre 1995 et 2006; -43% entre 2007 et 2011) et le groupe de petites antilopes forestières;
- L'évolution des 13 espèces de primates diurnes et nocturnes n'est pas connue et, en regard de l'augmentation probable du piégeage, devrait faire l'objet d'un suivi ;
- Bien que les indices de présence d'okapis ne fournissent pas de tendance claire sur l'évolution de leur population, l'espèce semble encore commune et ubiquiste;
- Rien ne permet de croire qu'une espèce sauvage ait disparu de la RFO ;
- Seule l'information précise sur quelques échantillons est disponible, d'où il ressort que les caractéristiques propres au site (inselbergs, edos) ne semblent pas avoir été affectés par les pressions;
- Aucun élément ne suggère que le taux d'endémicité ou la population de certaines espèces endémiques ou emblématiques telles Encephalartos ituriensis ou Afropavo congensis ait diminué;
- A l'échelle du Paysage Ituri-Epulu-Aru, la forêt reste encore comparativement peu touchée par l'exploitation forestière et agricole;
- La multiplication des exploitations minières artisanales a contribué à l'appauvrissement local de la Réserve, mais jusqu'ici sans conséquences irréversibles ;
- Le maintien des concessions minières industrielles dont certaines (non encore actives) empiètent sur la RFO représente une menace latente pour son intégrité;

- Le zonage prévu dans le plan de gestion et mis en œuvre est garant de la préservation des terroirs traditionnels et des ressources nécessaires à la subsistance des populations pygmées et bantoues résidant dans la Réserve;
- Malgré l'appui de ses partenaires, la capacité technique et financière ainsi que l'efficacité actuelle de gestion de l'ICCN est insuffisante pour garantir le maintien des valeurs et de l'intégrité du bien.

4.3 Revue des mesures correctives

Les neuf mesures correctives recommandées par la mission de suivi réactif de 2009 et inclues dans la Décision **37 COM 7A.8**, visant à réhabiliter la valeur universelle exceptionnelle du bien, figurent ci-dessous avec les commentaires issus de la présente mission:

a) Continuer les efforts pour résoudre les **problèmes des militaires** FARDC impliqués dans le braconnage à grande échelle dans la zone périphérique du sud-ouest du bien;

Le problème est toujours d'actualité mais la formulation ne reflète plus la situation actuelle. Plusieurs démarches et plaidoyers ont eu lieu localement (Bunia, Kisangani) et à Kinshasa pour convaincre la hiérarchie de discipliner le contingent en place. Tout récemment, l'ICCN et ses partenaires ont soumis un mémo au Commandant de la Zone Opérationnelle de Bunia résumant bien les difficultés créées par des éléments des FARDC et proposant des pistes de solutions (Annexe 6.6). La mission estime que la nouvelle formulation de la mesure corrective devrait être « Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires FARDC impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois ». Elle estime que la mesure a été partiellement réalisée mais recommande de la reconduire sous la nouvelle formulation.

b) Annuler officiellement tous les **titres miniers artisanaux** ainsi que ceux, empiétant sur le bien, attribués par le Cadastre minier;

La mission estime que la nouvelle formulation de la mesure devrait être reformulée comme suit : « Annuler tous les titres miniers artisanaux, attribués illégalement, ainsi que tous les titres – y compris notamment ceux attribués à la société KiloGold – dont les concessions empiètent sur le bien, qui ont été attribués par le Cadastre minier ». La mission déplore la réouverture d'un grand nombre de carrières minières artisanales dans le bien et recommande l'annulation officielle par le Gouverneur des tous les titres miniers artisanaux ainsi que des titres délivrés par le Cadastre minier qui empiètent sur le bien.

c) Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à **l'augmentation de la circulation** dans la Réserve de faune à okapis, et notamment mobiliser des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du **système de contrôle de l'immigration** et renforcer le dispositif de surveillance et de lutte anti-braconnage;

Pour des raisons de cohérence, cette mesure devrait être combinée avec la mesure f) cidessous et la portion de phrase « et renforcer le dispositif de surveillance et de lutte antibraconnage » devrait être supprimée car elle est contenue dans la mesure g) ci-dessous. La mission recommande que la nouvelle formulation combinée des mesures soit : « Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans la Réserve de faune à okapis, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris en obtenant le droit de fermer la RN4 à la circulation la nuit et en mettant en place un système de permis de passage payant ».

La mission note avec satisfaction la mise en œuvre et le respect des mesures environnementales et sociales par le chantier routier qui réhabilite la RN4 dans la RFO et encourage l'ICCN au travers du Comité de Suivi de veiller à l'application stricte de ces mesures dans le temps. Elle estime important et urgent d'opérationnaliser tous les postes de contrôles de passage le long des axes routiers et d'appuyer techniquement et matériellement les CCSP.

La mission estime que des progrès importants ont été réalisés mais qu'il faut renforcer les efforts pour légaliser et augmenter l'échelle du système pour l'adapter à la situation actuelle. Notamment l'Etat partie doit confirmer officiellement le droit de l'ICCN de fermer la RN4 à la circulation durant la nuit. Compte tenu de la sensibilité politique de cette question, la démarche doit être menée au plus haut niveau du gouvernement avec l'appui de l'UNESCO.

d) Finaliser et approuver le **plan de gestion du bien**, avec la création d'une zone de protection intégrale avec statut de parc national;

Le plan de gestion a été soumis pour validation à la Direction générale de l'ICCN en 2011, mais aucun commentaire n'a été obtenu en retour pour permettre au CoCoSi de le finaliser. Dans la réponse de l'Etat partie à la Décision du Comité du patrimoine mondial¹⁸, l'ICCN écrit que « Le draft existant n'a toujours pas été finalisé suite à la grande contrainte d'organiser l'atelier des parties prenantes pour intégrer leurs inputs et obtenir leur appropriation ». La RFO attend justement de la Direction générale un accord l'autorisant à soumettre ce draft à l'extérieur avant de finaliser le PGG. En attendant la clarification de cette situation, le CoCoSi met en œuvre les mesures préconisées dans le PGG et développe son Plan d'opération (PO) annuel sur cette base. Par ailleurs, l'ICCN-RFO et ses partenaires estiment que la mention de « parc national » dans la mesure corrective et dans la formulation des VUE dessert la RFO en augmentant la méfiance des communautés sur leur accessibilité future aux ressources de la Réserve. La mission recommande de maintenir cette mesure tout en supprimant la référence au statut de parc national, soit « Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale ».

e) Intégrer les activités des Comités de contrôle d'immigration (CCI) et des Comités locaux de suivi et de conservation des ressources naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion;

Le draft de PGG intègre les modalités de gestion des ZA et ZC, cependant le CoCoSi déplore une insuffisance de coordination et de communication entre partenaires actifs dans la conservation communautaire. Un énorme effort est néanmoins requis pour revitaliser ces comités, en créer de nouveaux, et les appuyer pour augmenter leur efficacité. Ils représentent une courroie de transmission vitale entre l'ICCN et une population locale en croissance. Le système de suivi fonctionne mais il demande un encadrement de proximité dû au manque de capacités, humaines et financières, pour suivre et encadrer les activités de ces comités. Avant d'intégrer leurs représentants dans des organes de consultation, l'ICCN devrait trouver un moyen de motiver ses membres pour leur travail bénévole au sein des comités. La mission recommande qu'une recherche ciblée de nouveaux partenaires soit faite pour développer l'appui en ce domaine. Elle recommande que dans la nouvelle formulation de cette mesure l'appellation « Comités de contrôle de l'immigration (CCI) » soit remplacée par la dénomination

Etat de conservation de la RFO, mars 2014

-

¹⁸ ICCN, 2014: Etat de conservation des biens de la République Démocratique du Congo sur la Liste du Patrimoine mondial en peril, Exercice 2013. Pp 48-52.

actuelle « Comités de contrôle de séjour et de passage (CCSP) », soit « Intégrer les activités des Comités de contrôle de séjour et de passage (CCSP) et des Comités locaux de suivi et de conservation des ressources naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion ».

f) Légaliser et augmenter l'échelle du système pilote pour réguler et suivre **l'immigration et la circulation** sur la RN4, y compris obtenir le droit de fermer la RN4 à la circulation la nuit et de mettre en place un système de permis de passage payant;

Combiné avec la mesure c) ci-dessus.

g) Continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le **dispositif de surveillance** et le rendre plus efficace ;

Dès que la situation sécuritaire sera normalisée, l'effort de surveillance et les activités normales des patrouilles seront relancés. La stratégie de surveillance a été adaptée au contexte local et des postes de patrouille rotatoire (PR) ont été mis en place. Aujourd'hui, les postes de patrouille (PP) et les postes de contrôle ne sont pas tous opérationnels (8 sur 11) et les secteurs contrôlés de la RFO sont directement liés à la proximité de PP et de PR. Depuis juin 2012, il n'y a eu que des patrouilles de courte durée faute de moyen humain et d'équipement. L'équipement de la RFO est inadapté (ex : tentes et armes) et insuffisant. L'ICCN n'est pas en mesure d'assumer sa mission face à la forte présence de groupes armés dans la Réserve. Les besoins minimaux en effectifs ont été estimés à 140 gardes (en 2014, le nombre de gardes était de 90) et l'effectif optimal pour 13.000 km² est à 400 gardes (en 2014, le nombre de gardes était de 90) et l'effectif optimal pour 13.000 km² est à 400 gardes (en 2014, le nombre de gardes était des communautés locales. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les activités de conservation communautaire pour améliorer la communication et rétablir un dialogue constructif. La mission recommande de maintenir cette mesure.

h) Demande à l'État partie de mettre un terme au **trafic illégal** de bois, de minéraux et d'ivoire à travers sa frontière nord-est;

Diverses démarches ont été faites par l'ICCN et ses partenaires auprès du Gouverneur de Province et auprès des autorités locales. Cette mesure adressée à l'Etat partie revient à l'inviter à faire appliquer par ses agents les codes, lois et conventions internationales et cible l'exportation illégale de ressources vers l'Ouganda, alors qu'une partie d'entre elles font sans doute l'objet de trafic vers le nord (Soudan), le sud-est (Nord-Kivu) et l'ouest (Kisangani/ fleuve Congo). Elle s'inscrirait plus pertinemment dans une requête plus globale, à haut niveau, rappelant les engagements de l'Etat dans le cadre de la Déclaration de Kinshasa, la CITES (La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction), et d'autres accords internationaux. La mission recommande de reformuler cette mesure corrective en incitant l'ICCN à renforcer la communication et la collaboration avec les acteurs civils et étatiques locaux en vue de renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources naturelles du bien ».

i) Préparer et mettre en œuvre un **plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien** pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt.

Le plan de zonage de la périphérie de la RFO a été fait dans le cadre du Paysage Ituri-Epulu-Aru et a démarré en 2010. A l'exception de son flanc nord-ouest (qui est hors Paysage CARPE), ce plan est finalisé à 80% et sera soumis cette année pour validation. Sa mise en œuvre exige une appropriation par les autorités territoriales en charge de l'aménagement du territoire, ce qui va exiger un effort continu de sensibilisation et de suivi de la part des gestionnaires. On note cependant qu'à l'ouest de la RFO, il n'existe aucun zonage des territoires contigus en cours et aucun autre Paysage CARPE n'est adjacent à la RFO. L'ICCN et ses partenaires doivent donc envisager de sécuriser des fonds, développer et proposer un zonage indépendamment du financement USAID alloué aux Paysages CARPE. La mission recommande de maintenir cette mesure.

¹⁹ Vosper, A., Masselink, J. & Maisels, F. (2012). *Great ape and human impact monitoring in Okapi Faunal Reserve, Democratic Republic of Congo.* Final report to USFWS. WCS RFO program.

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

En préliminaire à cette section, la mission souhaiterait féliciter l'Etat partie, et en particulier les gestionnaires de la RFO, pour les efforts déployés en vue de mettre en œuvre les mesures correctives. Elle reconnait que les événements traumatisant de juin 2012 ont contribué à désorganiser en profondeur la gestion de la Réserve. Elle formule le vœu que la sécurité dans la région soit rétablie aussi rapidement que possible, ce que la mission considère comme une condition sine qua non permettant à l'ICCN de rétablir toutes ses fonctions managériales.

Le contexte politique et socio-économique actuel de la RDC rend difficile la stricte application des législations nationales et internationales. Cette faiblesse entraine de très nombreuses difficultés liées à la conservation des ressources naturelles de la RFO à laquelle l'Etat partie s'est engagé par son adhésion à la Convention du patrimoine mondial.

La mission recommande au Comité du patrimoine mondial de rappeler à l'Etat partie ses obligations liées à la protection des valeurs de la RFO et des autres sites du patrimoine mondial de la République démocratique du Congo, particulièrement en ce qui concerne la détention, le transport, le commerce et l'exportation illégale de ressources naturelles telles que le bois, les minéraux, les plantes et animaux sauvages vivants ou leurs produits tels que l'ivoire.

Outre les recommandations de la mission de maintenir, supprimer ou adapter les mesures correctives déjà énumérées à la section 4.3, la mission recommande d'ajouter la mesure suivante adressée à l'Etat partie :

Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurisation de la RFO et la conservation durable de ses ressources naturelles.

En effet, la Table Ronde a énuméré une liste de recommandations (dont plusieurs sont déjà intégrées dans les autres mesures correctives) qui ont été validées par un très grand nombre d'acteurs qui y ont participé, notamment les représentants du Gouvernement provincial, des autorités coutumières, des élus locaux, de l'ICCN et de ses partenaires, des communautés locales, des peuples autochtones et de la société civile, ainsi que des observateurs de la MONUSCO, de l'UNESCO et de UN-Habitat. Le cadre permanent de concertation et de suivi recommandé a pour but de renforcer la cohésion entre toutes les parties impliquées dans la gestion de la RFO, et tout particulièrement entre les gestionnaires de la RFO et les communautés riveraines afin d'assurer la durabilité de collaboration entre les deux parties.

Il est nécessaire et urgent de raviver l'esprit de collaboration qui a prévalu lors de cette réunion et de sécuriser les fonds nécessaires pour permettre au comité de suivi de se réunir et d'entreprendre la mise en œuvre des recommandations.

Récapitulatif des mesures correctives mises à jour par la mission :

- j) Continuer les efforts pour résoudre les problèmes liés à la présence de militaires FARDC impliqués dans des activités illégales et pour obtenir l'appui de la hiérarchie militaire en vue de faire respecter les lois ;
- k) Annuler tous les titres miniers artisanaux, attribués illégalement, ainsi que tous les titres

 notamment ceux attribués à la société KiloGold dont les concessions empiètent sur le bien, qui ont été attribués par le Cadastre minier;
- I) Prendre des mesures d'atténuation des impacts liés à l'augmentation de la circulation dans la Réserve de faune à okapis, et notamment en mobilisant des moyens techniques et financiers nécessaires pour contribuer au fonctionnement du système de contrôle de

l'immigration, en légalisant et en augmentant l'échelle du système pilote pour réguler et suivre l'immigration et la circulation sur la RN4, y compris en obtenant le droit de fermer la RN4 à la circulation la nuit et en mettant en place un système de permis de passage payant ;

- m) Finaliser et approuver le plan de gestion du bien, avec la création d'une zone de protection intégrale ;
- n) Intégrer les activités des Comités de contrôle de séjour et de passage (CCSP) et des Comités locaux de suivi et de conservation des ressources naturelles (CLSCN) dans les activités de gestion des zones de subsistance (zones agricoles et zones de chasse), dont les modalités de gestion doivent être précisées dans le plan de gestion;
- continuer les efforts pour renforcer et redynamiser le dispositif de surveillance et le rendre plus efficace;
- p) Renforcer la communication et la collaboration entre l'ensemble des parties prenantes et les services étatiques en vue d'accroître la conservation des ressources naturelles du bien ;
- q) Préparer et mettre en œuvre un plan de zonage des aires forestières qui jouxtent le bien pour protéger celui-ci des impacts négatifs de l'exploitation non durable de la forêt ;
- r) Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation du cadre de concertation permanent recommandé lors de la Table Ronde de Mambasa (11-12 mai 2013) avec toutes les parties concernées afin de contribuer à renforcer la sécurisation de la RFO et la conservation durable de ses ressources naturelles.

A la lumière de ce qui précède, la mission considère que la dégradation de la VUE pour laquelle la RFO a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial s'est poursuivie et, pour certaines valeurs, amplifiée au cours des années 2010-2013. Elle pourrait être entièrement récupérée si les mesures adéquates sont mises en place et maintenues. Le niveau des empiètements et de dégradations relevé dans la Réserve n'a pas encore menacé son intégrité. Cependant, les populations de certaines espèces phares comme l'éléphant ont été réduites de façon inquiétante. Les données sur le statut d'autres espèces emblématiques ou indicatrices (okapi, petites antilopes, primates) ne fournissent pas d'indication claire sur leur tendance. Néanmoins, les données actuellement disponibles montrent qu'aucune espèce n'a disparu du bien et que les populations actuelles peuvent se reconstituer si les conditions appropriées sont réunies.

La mission recommande donc le maintien de la RFO sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Au vu de l'ampleur des mesures correctives à mettre en œuvre, elle estime qu'il est nécessaire de poursuivre le Mécanisme de suivi renforcé à ce bien.

6 ANNEXES

- 6.1 Décision du Comité du Patrimoine mondial 37COM 7A.8 (2013)
- 6.2 Termes de référence de la mission
- 6.3 Itinéraire et programme de la mission
- 6.4 Composition de l'équipe de la mission
- 6.5 Liste et contacts des personnes rencontrées
- 6.6 Mémo de la RFO concernant les problèmes liés à la présence militaire (mars 2014)
- 6.7 Figures (cartes et photos) illustrant la situation dans la RFO
- 6.8 Notes de précaution concernant l'interprétation des inventaires fauniques

6.1 Décision du Comité du Patrimoine mondial - 37COM 7A.8 (Phnom Penh, 2013)

Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo) (N 718)

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1. Ayant examiné le document WHC-13/37.COM/7A.Add,
- 2. <u>Rappelant</u> la décision **36 COM 7A.7**, adoptée lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012),
- 3. <u>Exprime sa plus vive inquiétude</u> quant à la dégradation continue de la situation sécuritaire dans le bien, la perte totale du contrôle de la partie sud et de sa zone tampon, envahie par les rebelles Simba, la recrudescence du braconnage et la réouverture des sites miniers artisanaux et <u>estime</u> que cette situation risque d'anéantir, si elle perdure, toutes les avancées réalisées depuis 5 ans ;
- 4. <u>Note avec inquiétude</u> les résultats des inventaires de 2010/2011 qui montrent que la dégradation de la valeur universelle exceptionnelle du bien s'est poursuivie et que les impacts de la situation sécuritaire risquent d'aggraver davantage la situation ;
- 5. <u>Exprime son appréciation</u> au personnel de terrain du site qui, à grand risque, continue les efforts pour la conservation du site et <u>note</u> que les gardes continuent à manquer de matériel d'ordonnancement nécessaire pour faire face aux braconniers lourdement armés;
- 6. <u>Rappelle</u> les engagements pris par le gouvernement congolais dans la Déclaration de Kinshasa de janvier 2011, notamment sur la sécurisation des biens de patrimoine mondial et le renforcement des capacités opérationnelles de l'Institut congolais pour la conservation de la nature ICCN, notamment la mise à disposition du matériel d'ordonnancement pour les activités de surveillance ;
- 7. <u>Demande</u> à l'Etat partie de continuer ses efforts pour mettre en œuvre les mesures correctives et le plan d'urgence de la Réserve de faune à okapis afin de stopper la dégradation de la valeur universelle exceptionnelle du bien et entamer sa réhabilitation;
- 8. <u>Demande également</u> à l'Etat partie d'inviter une mission de suivi réactif conjointe Centre de patrimoine mondial/UICN, dès que la situation sécuritaire le permettra, afin d'évaluer l'état de conservation du bien et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives, d'évaluer l'état de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril et si nécessaire de réviser les mesures correctives et leur calendrier d'application en conséquence, tenant compte de l'évolution de la situation sur le terrain :
- 9. <u>Demande en outre</u> à l'Etat partie de soumettre au Centre du patrimoine mondial, d'ici le **1er février 2014**, un rapport détaillé sur l'état de conservation du bien, y compris une actualisation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives, pour examen par le Comité du patrimoine mondial à sa 38e session en 2014;
- 10. <u>Décide</u> d'appliquer le Mécanisme de suivi renforcé pour le bien ;
- 11. <u>Décide également</u> de maintenir la Réserve de faune à okapis (République démocratique du Congo) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

6.2 Termes de référence de la mission

Mission de suivi réactif conjointe Centre du patrimoine mondial / UICN Réserve de faune à okapis – République démocratique du Congo 5 au 15 mars 2014

Lors de sa 37ème session, le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'Etat partie congolais d'inviter une mission de suivi réactif conjointe du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN au sein du bien du patrimoine mondial de la Réserve de faune à okapis, dès que la situation sécuritaire le permettra (Décision **37 COM 7A.8**). L'objectif de la mission de suivi réactif est d'évaluer l'état de conservation du bien et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives ainsi que dans leur calendrier.

La mission sera effectuée par Leila Maziz, Centre du patrimoine mondial, et Jean-Pierre d'Huart, représentant de l'UICN.

En particulier, la mission devra :

- 1. Evaluer l'état de conservation et les menaces pesant sur le bien, notamment celles identifiées lors de la mission de février 2009, eu égard à l'intensification du braconnage, à la réouverture des sites miniers artisanaux et à la migration incontrôlée et à l'occupation du bien ainsi que l'exploitation illégale des ressources naturelles :
- 2. Faire le point sur la situation sécuritaire et sur l'occupation du bien par les groupes rebelles et leur impact sur l'état de conservation du bien lié à la perte du contrôle de la partie sud de la Réserve et de sa zone tampon ;
- 3. Evaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures correctives et du plan d'urgence de la Réserve de faune à okapis afin de stopper la dégradation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et d'entamer sa réhabilitation ;
- 4. Evaluer l'Etat de conservation souhaité pour le retrait du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril;
- 5. Réviser, si nécessaire, les mesures correctives et le calendrier pour leur mise en œuvre en tenant compte de l'évolution de la situation du terrain ;
- 6. En accord avec le paragraphe 173 des *Orientations*, évaluer toute autre question de conservation pertinente qui pourrait affecter négativement la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et de protection et gestion.

L'Etat partie devrait faciliter les visites de terrain nécessaires dans les lieux clés. Compte tenu de la situation sécuritaire dans la région, l'Etat partie doit coordonner l'organisation de la mission avec le Département de sécurité des Nations Unies. Il est recommandé, afin de faciliter la préparation de la mission, de transmettre au Centre du patrimoine mondial (copie à l'UICN) au plus tard au moins un mois avant l'arrivée de la mission, les documents suivants :

- a) Les données et les résultats concernant la mise en œuvre des mesures correctives et du plan d'urgence ;
- b) Les résultats des inventaires récents réalisés dans le bien :
- c) Des données actualisées sur la présence de concessions d'exploration ou exploitation minière chevauchant ou à proximité du bien ;

La mission devrait aussi tenir des consultations avec les autorités congolaises aux niveaux national, provincial et local. En outre, la mission devrait tenir des consultations avec l'ensemble des parties prenantes à savoir i) les chercheurs scientifiques, ii) les ONGs, iii) les représentants des communautés locales et coutumières, iv) les partenaires techniques et financiers et v) les autorités provinciales et nationales.

Sur base des résultats des évaluations et des discussions avec les représentants de l'Etat partie et des parties prenantes mentionnées ci-dessus, la mission devra développer des recommandations à l'attention du gouvernement congolais et du Comité du patrimoine mondial afin de maintenir et conserver la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien et d'améliorer sa conservation et sa gestion. Il est à noter que les recommandations seront fournies dans le rapport de la mission, et non pendant la durée de la mission.

La mission devra préparer un rapport concis sur ses résultats et ses recommandations dans les 6 semaines qui suivent la visite du terrain, en accord avec le format des rapports de mission de suivi réactif du Centre du patrimoine mondial.

Annexes

1. Décision 37COM7A.8

6.3 Itinéraire et programme

PROGRAMME MISSION SUIVI RÉACTIF - RÉSERVE DE FAUNE À OKAPIS

| DATE | | | DARTENIAIRE | |
|----------------|--|--|--|--|
| (mars 2014) | Déplacements | ACTIVITÉS | PARTENAIRES IMPLIQUÉS | Observations |
| ME 5 | Vol SN Brussels- Entebbe Nuit à Entebbe | | | |
| JE 6 | Vol MONUSCO Entebbe-Bunia Arrivée à 11h30 Nuit à Bunia MONUSCO guesthouse | - Rencontre Commissaire de District Ituri - Rencontre avec le Général Fall, Chef de la Région Militaire Ituri - Rencontre Chef de Bureau MONUSCO Bunia / Général de Brigade Ituri | ICCN GIC WCS GFA/KfW | Le Chef de site RFO ainsi que les partenaires du CoCoSi étaient présents. JP d'Huart & L Maziz ont rejoint pour la réunion à la MONUSCO |
| VE 7 | Déplacement par Route : Bunia - Mambasa Départ 9h - arrivée 16h Nuit à la Mission de Mambasa | | MONUSCO/CAS UNHABITAT | Escorte MONUSCO (Recommandation UNDSS) |
| SA 8 | Déplacement par Route : Mambasa-Epulu Nuit à Epulu GIC guesthouse | Rencontre avec les autorités de Mambasa : Administrateur du Territoire, FARDC, Parlementaire, Police, Société Civile, CSLCN, etc. Briefing initial à Epulu. Définition du programme des jours suivants | ICCN (RFO) GIC WCS MONUSCO/CAS UNHABITAT | CAS et UNHABITAT ont participé à toutes les réunions de groupe et visites de terrain Escorte MONUSCO (Recommandation UNDSS) |
| DI 9 | Journée de travail à Epulu avec ICCN et Partenaires du Site Nuit à Epulu GIC guesthouse | Evaluation des mesures correctives avec CoCoSi : aspects communautaires | ICCN GIC WCS MONUSCO/CAS UNHABITAT | Escorte MONUSCO (Recommandation UNDSS) |

| LU 10 | Déplacement par route Axe Epulu-Nia- Nia (jusqu'à la limite ouest de la RFO) Nuit à Epulu GIC guesthouse | - Réunion avec le Chef Coutumier et le CSLCN de Badengaido - Visite des FARDC en poste au PP Adusa - Visite des gardes au PP rotatif et Poste de contrôle de Molokai - Visite du chantier de réhabilitation de la RN4 avec le chef de chantier et le comité de suivi | ICCN (RFO) GIC WCS MONUSCO/CAS UNHABITAT | Escorte MONUSCO (Recommandation UNDSS) |
|----------|---|--|--|--|
| MA 11 | Journée de travail à Epulu Nuit à Epulu GIC Guesthouse | - Evaluation des mesures correctives avec CoCoSi : aspects conservation. Revue des indicateurs. -interviews individuels | ICCN (RFO) GIC WCS | Escorte MONUSCO (Recommandation UNDSS) |
| ME 12 | Journée de travail à Epulu Nuit à Epulu GIC Guesthouse | -Exercice d'évaluation de l'efficacité de gestion PAMETT avec le CoCoSi -Réunion avec le CSLCN et CCSP d'Epulu | ICCN (RFO) GIC WCS | Escorte MONUSCO (Recommandation UNDSS) |
| JE 13 | Déplacement Route Epulu-Bunia Départ 7h – Arrivée 16h Nuit à Bunia MONUSCO Guesthouse | | MONUSCO CAS UNHABITAT | Escorte MONUSCO (Recommandation UNDSS) |
| VE 14 | Vol MONUSCO Bunia - Entebbe Nuit à Entebbe | Debriefing JP d'Huart/IUCN – L Maziz/CPM ; échanges de notes | | |
| SA 15 | Vol SN Entebbe- Bruxelles | | | |

6.4 Composition de l'équipe de la mission

Jean-Pierre d'Huart, Consultant UICN Leïla Maziz, Centre du Patrimoine mondial, UNESCO

6.5 Liste et contacts des personnes rencontrées lors des réunions

| REUNION de briefing de la mission UNESCO/UICN au Bureau de la MONUSCO, Bunia 6 MARS 2014 | | | | | | |
|---|----|---------------------------|---|------------|-----------------------------|--|
| Date | | Nom et Prénom | Institution/Fonction | Téléphone | E-mail | |
| 6-mars | 1 | MOHAN'D LADJOUZI | MONUSCO –Chef du Bureau de Bunia | | | |
| 6-mars | 2 | JEAN NEMBA | Commissaire de District de l'Ituri | | | |
| | | | | 0815115964 | | |
| 6-mars | 3 | PAUL N'LEMVO BUDIONGO | Conseiller Technique et scientifique/DG/ICCN | 0998362777 | | |
| 6-mars | 4 | ARNAUD GOTANEGRE | Consultant UNESCO | 0810136825 | | |
| 6-mars | 5 | LUCIEN GEDEON LOKUMU | Colonel Directeur de la RFO | 0810880286 | luclokumu@yahoo.fr | |
| 6-mars | 6 | ARSENE NSIMBA | Collaborateur GFA à la RFO | | | |
| 6-mars | 7 | LUIS RODRÍGUEZ MENDIZÁBAL | CPM – Bureau UNESCO RDC | | | |
| 6-mars | 8 | ROSMARIE RUF | GIC RFO | 0823634060 | rosmarieruf@hotmail.com | |
| 6-mars | 9 | JEAN PIERRE d'HUART | Consultant UICN | 0993907236 | dhuartjp@yahoo.com | |
| 6-mars | 10 | LEILA MAZIZ | UNESCO | | I.maziz@unesco.org | |
| 6-mars | 11 | ALBERT WALANGA | WCS/RFO | 0997673808 | | |
| REUNION UNESCO-AUTORITES POLITICO-ADMINISTRATIVE-PNC-FARDC ET SOCIETE CIVILE DE MAMBASA - 8 MARS 2014 | | | | | | |
| Date | | Nom et Prénom | Institution/Fonction | Téléphone | E-mail | |
| 8-mars | 1 | KHADY MALICK TOURE | MONUSCO -Section des Affaires civiles BUNIA | 0821931532 | toure8@un.org | |
| | | | | 0998492521 | bisupumopero@un.org | |
| 8-mars | 2 | JOEL BISUBI | MONUSCO -Section des Affaires civiles BUNIA | 0813682850 | bisubi100@gmail.com | |
| 8-mars | 3 | JOSE MOKBONDO LIHESA | UN HABITAT | 0818532460 | jose.mokbondo@unhabitat.org | |
| | | | | 0999129312 | | |
| 8-mars | 4 | MARTIN MANGALA PESOA | Coordinateur Société Civile Mambasa | 0823704609 | | |
| 8-mars | 5 | GHISLAIN DJIKOLMBAYE | Bureau AIC | 0819140729 | | |
| | | | | 0815115964 | | |
| 8-mars | 6 | PAUL N'LEMVO BUDIONGO | Conseiller Technique et scientifique /DG/ICCN | 0998362777 | | |
| 8-mars | 7 | ROSMARIE RUF | GIC RFO | 0823634060 | rosmarieruf@hotmail.com | |

| 8-mars | 8 | ARNAUD GOTANEGRE | Consultant UNESCO | 0810136825 | | |
|------------------------------------|----|----------------------|---|------------|-----------------------------|--|
| 8-mars | 9 | JEAN PIERRE d'HUART | Consultant UICN | 0993907236 | dhuartjp@yahoo.com | |
| 8-mars | 10 | LEILA MAZIZ | UNESCO | | I.maziz@unesco.org | |
| 8-mars | 11 | NSINDUKU MANSANTMA | Commandant | 081038155 | | |
| 8-mars | 12 | Major JP KANDA | Commandant 2nd 9051 FATDC / Mambasa | 0811871711 | | |
| 8-mars | 13 | LUCIEN GEDEON LOKUMU | Colonel Directeur de la RFO | 0810880286 | luclokumu@yahoo.fr | |
| 8-mars | 14 | ALBERT WALANGA | WCS/RFO | 0997673808 | | |
| 8-mars | 15 | ASSUMANI TIN KAYUMBA | Chef de Chefferie Mambasa | 099439705 | | |
| 8-mars | 16 | RAMAZANI SALEH | Ass. Prov. De la P.O. | 0998942016 | | |
| 8-mars | 17 | GUYLAIN LOMBEA AMISI | Honorable Député Provincial P.O. | | | |
| REUNION CoCoSi Epulu - 9 MARS 2014 | | | | | | |
| Date | | Nom et Prénom | Institution/Fonction | Téléphone | E-mail | |
| 9-mars | 1 | LEILA MAZIZ | UNESCO | | I.maziz@unesco.org | |
| 9-mars | 2 | BENJAMIN NTUMBA | WCS/RFO | | benschela@gmail.com | |
| 9-mars | 3 | JOEL BISUBI | MONUSCO -Section des Affaires civiles BUNIA | 0998492521 | bisupumopero@un.org | |
| 9-mars | 4 | JOSE MOKBONDO LIHESA | UN HABITAT | 0818532460 | jose.mokbondo@unhabitat.org | |
| 9-mars | 5 | KHADY MALICK TOURE | MONUSCO -Section des Affaires civiles BUNIA | 0821931532 | toure8@un.org | |
| 9-mars | 6 | LUCIEN GEDEON LOKUMU | Colonel Directeur de la RFO | 0810880286 | luclokumu@yahoo.fr | |
| 9-mars | 7 | MARCEL ENCKOTO | GIC RFO | 0998874162 | | |
| 9-mars | 8 | JEAN PIERRE d'HUART | Consultant UICN | 0993907236 | dhuartjp@yahoo.com | |
| 9-mars | 9 | ROSMARIE RUF | GIC RFO | 0823634060 | rosmarieruf@hotmail.com | |
| 9-mars | 10 | DIMANCHE MOBUYA | Chef de site adjoint de la RFO | 0812850349 | | |
| | | REUN | IION Chef de Localité et CSP A BADENGAIDO - 10 MA | ARS 2014 | | |
| Date | | Nom et Prénom | Institution/Fonction | Téléphone | E-mail | |
| 10-mars | 1 | KHADY MALICK TOURE | MONUSCO -Section des Affaires civiles BUNIA | 0821931532 | toure8@un.org | |
| 10-mars | 2 | JOEL BISUBI | MONUSCO -Section des Affaires civiles BUNIA | 0998492521 | bisupumopero@un.org | |
| 10-mars | 3 | LEILA MAZIZ | UNESCO | | I.maziz@unesco.org | |

| 10-mars | 4 | LUCIEN GEDEON LOKUMU | Colonel Directeur de la RFO | 0810880286 | luclokumu@yahoo.fr |
|---------|----|----------------------|-----------------------------|------------|-------------------------|
| 10-mars | 5 | ROSMARIE RUF | GIC RFO | 0823634060 | rosmarieruf@hotmail.com |
| 10-mars | 6 | KAYUMBA ISYAKA | Vieux sage | | |
| 10-mars | 7 | DENGA SASIKI | Chef de local | | |
| 10-mars | 8 | SALOMON NADI | Chef | 0824966702 | |
| 10-mars | 9 | A. NENEKUMBU MUSSA | Chef | | |
| 10-mars | 10 | BAWANDEY FINYENGO | Chef | | |
| 10-mars | 11 | JULE KAYUMBA | | 0825633054 | |
| 10-mars | 12 | AMUHINDO VIASONBYA | Commandant 2nd | | |
| 10-mars | 13 | MOLONSI SIKO MANIK | Commandant | | |
| 10-mars | 14 | SHABANI RAMAZANI | OPGPNG | 0823059382 | |
| 10-mars | 15 | Lt ATIBU FUNGAMALI | Officier de LN | 0824327003 | |
| 10-mars | 16 | CELESTIN KAHWA | | | |
| 10-mars | 17 | JEAN DE DIEU DITE | Chef | | |
| 10-mars | 18 | BAIMI AMBASCO | CCSP | | |
| 10-mars | 19 | ANGELIKA UBU | | | |
| 10-mars | 20 | BAMBA KOLE | Chef Antenne | | |
| 10-mars | 21 | ASUMANI | Chef | | |
| 10-mars | 22 | MABAMBI | Agronome | | |
| 10-mars | 23 | KAKULE KAMATE | RHA | | |
| 10-mars | 24 | DOMINIQUE KAPAMBA | Collecteur délégué | | |
| 10-mars | 25 | JOSEPH ABDUA MAYANGA | Recenseur | | |
| 10-mars | 26 | AKONAMGANA MELE | CCSP | | |
| 10-mars | 27 | PAULIN NANIOTI | Adjoint au Centre | | |
| 10-mars | 28 | JEAN BAGUBAMBI | CCSP | | |
| 10-mars | 29 | ITAKA GODE | Maman Condiffa | | |
| 10-mars | 30 | ROGER KABAYA | Chef de Centre | | |
| 10-mars | 31 | FAUSTIN MATAHABOMBI | Chef de Quartier | | |

| 10-mars | 32 | ALI OSUMA | | | | |
|--|----|-----------------------|---|------------|-------------------------|--|
| 10-mars | 33 | SENGI KANDAHA | Président APPROS | 0998096870 | | |
| 10-mars | 34 | JEAN PIERRE d'HUART | Consultant UICN | 0993907236 | dhuartjp@yahoo.com | |
| REUNION UNESCO-MEMBRES CCSP/EPULU - 12 MARS 2014 | | | | | | |
| Date | | Nom et Prénom | Institution/Fonction | Téléphone | E-mail | |
| 12-mars | 1 | ANDRE MUGWEGWE NANGAA | CoCo/RFO | | | |
| 12-mars | 2 | ELIAS KAMANA RAMAZANI | Président CCSP | | | |
| 12-mars | 3 | ANYOLITO PENJONGA | Secrétaire CCSP/RFO | | | |
| 12-mars | 4 | MIYAYI BARUANI | Mobilisateur | | | |
| 12-mars | 5 | AMIDA ALFANI | Chef de bloc | | | |
| 12-mars | 6 | THOMAS NGEYA | Trésorier | | | |
| 12-mars | 7 | PAUL N'LEMVO BUDIONGO | Point focal Pro-Routes ATS/DG/ICCN | 0815115964 | | |
| 12-mars | 8 | LEILA MAZIZ | UNESCO | | I.maziz@unesco.org | |
| 12-mars | 9 | KHADY MALICK TOURE | MONUSCO -Section des Affaires civiles BUNIA | 0821931532 | toure8@un.org | |
| | | | | 0998492521 | bisupumopero@un.org | |
| 12-mars | 10 | JOEL BISUBI | MONUSCO -Section des Affaires civiles BUNIA | 0813682850 | bisubi100@gmail.com | |
| 12-mars | 11 | ROSMARIE RUF | GIC RFO | 0823634060 | rosmarieruf@hotmail.com | |
| 12-mars | 12 | ALBERT WALANGA | WCS/RFO | 0997673808 | | |
| 12-mars | 13 | JEAN PIERRE d'HUART | Consultant UICN | 0993907236 | dhuartjp@yahoo.com | |

6.6 Mémo de la RFO concernant les problèmes liés à la présence militaire



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO





MEMO A L'ATTENTION DU COMMANDANT DE LA ZONE OPERATIONNELLE DE BUNIA

1. Présentation de la Réserve de Faune à Okapis (RFO)

La RFO a été créée par l'Arrêté ministériel 045/CM/ECN/92 du 02 Mai 1992 pour la conservation de sa riche biodiversité (forêt, espèces animales rares telles que l'okapi, l'éléphant de forêt, le chimpanzé...). Elle s'étend sur une superficie de 13.726 km² dans la province Orientale, districts de l'Ituri (Territoire de Mambasa : 80%) et Haut-Uélé (Territoires de Wamba : 15% et Watsa : 5%).

Compte tenu de son importance, elle a été inscrite sur la liste des Sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1996 et classée comme site du patrimoine mondial en péril en 1997 jusqu'à ce jour suite aux menaces suivantes:

- Pillage des infrastructures et braconnage des éléphants consécutifs aux conflits;
- Présence de sites d'exploitation de gisements aurifères à l'intérieur du site.

2. Situation de la RFO durant les 12 derniers mois

a. Problèmes :

- La problématique de commandement des différentes compagnies/pelletons FARDC cantonnées dans et autour de la RFO, qui répondent à 4 secteurs différents, notamment: Mambasa- Badengaido/Adusa dépendent de Bunia, Bafwakoa-Niania dépendent de Bafwasende et 51-Wamba dépendent d'Isiro et Mungbere dépend de Gombari-Watsa Ceci ne permet souvent pas de mener des opérations en synergie, car les ordres opérationnels doivent émaner de ces différentes brigades et/ou secteurs;
- Les poches d'insécurités dues à la présence des bandes armées dans certaines zones de forte concentration de la biodiversité (secteur Sud & Nord-ouest) avec comme conséquence le braconnage, l'exploitation anarchique des minerais avec complicité des militaires FARDC basés dans différentes localités, notamment:
 - o 2^{ème} compagnie FARDC basée à Badengaido et Adusa est impliquée dans le braconnage de primates, vente de cigarettes dans les carrières d'or et diamant (Mutchatcha, Penge et Zala na Mbangu)
 - O Compagnie d'intervention FARDC basée à Bandisende et Zunguluka est impliquée dans le braconnage des éléphants et des primates (un cas de flagrance de braconnage d'Éléphant et commerce d'ivoires par le capitaine Dominique, commandant de compagnie d'intervention basé à Bandisende en date du 13/02/2014); et l'exploitation de l'or dans les carrières Nganda et Bakpala;
- L'expansion d'ouvertures des carrières minières dans la RFO estimées à plus de 70, avec comme conséquence directe la destruction des habitats et l'augmentation d'afflux migratoire de l'extérieur à l'intérieur de la RFO;
- Tracasserie et rançonnage de passants par les éléments FARDC présents au niveau des barrières de contrôle de séjour et de Passage de la RFO sur la RN4;
- La familiarité des différentes compagnies FARDC avec les populations civiles, qui favorise leur implication et complicité dans les activités illégales dans la RFO;
- Insuffisance et inadéquation de matériels d'ordonnancement au niveau du personnel de la RFO.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

NSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE RESERVE DE FAUNE À OKAPIS STATION D'EPULU



MEMO A L'ATTENTION DU COMMANDANT DE LA ZONE OPERATIONNELLE DE BUNIA

b. Pistes de solutions

La RFO sollicite auprès du Commandant de la Zone Opérationnelle de Bunia, le Général, ce qui suit :

- Solliciter la visite du Commandant de la zone opérationnelle de Bunia, le Général à Epulu dans un avenir proche pour se rendre compte de la situation sur le terrain ;
- Remplacer toutes les compagnies FARDC présentes actuellement dans la RFO y compris leurs officiers;
- Mettre à la disposition de la RFO une compagnie d'intervention basée à la station d'Epulu qui fonctionnera sous l'égide du Chef de site pour permettre au site d'évacuer les carrières minières et amplifier les patrouilles mixte de surveillance pour une période de trois (3) mois renouvelables et avec relèvement de tous les éléments de la compagnie par d'autres nouveaux;
- Solliciter une dotation en matériels d'ordonnancement adéquats du personnel de la RFO;

Fait à Epulu, le 03 Mars 2014

Par

Le Comité de Coordination du Site

Pour l'ICCN

Pour le Programme Biodiversité et Forets/KfW-ICCN

Pour Gilman International Conservation (GIC)

Pour Wildlife Conservation

Society (WCS

Lucien Lokumu

Conservateur Principal Chef de Site

Arsène N'SIMBA

Responsable Admin-Finance

Rosmary Ruf

Directrice

Albert Walanga Assistant du Directeur

Wamusengo

6.7 Cartes et Figures

Figure 1 : Situation de la RFO dans le nord-est de la RDC

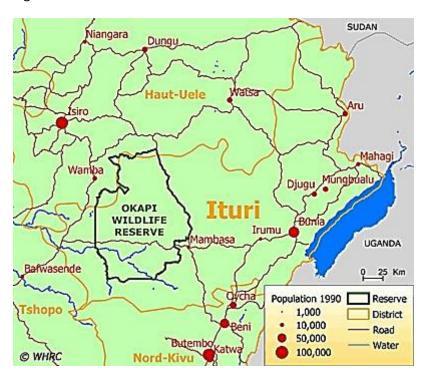


Figure 2 : Illustration graphique de la diminution des indices de présence d'éléphants dans la RFO (Stokes *comm. pers.* 2014)

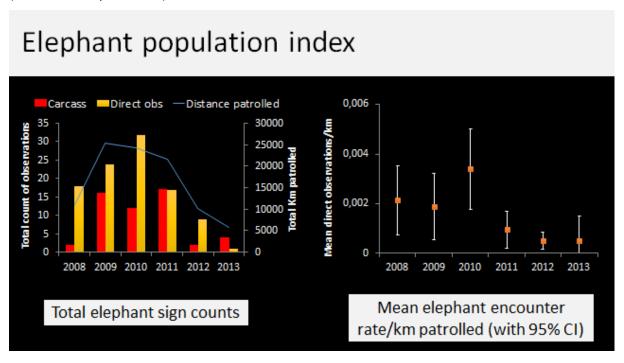
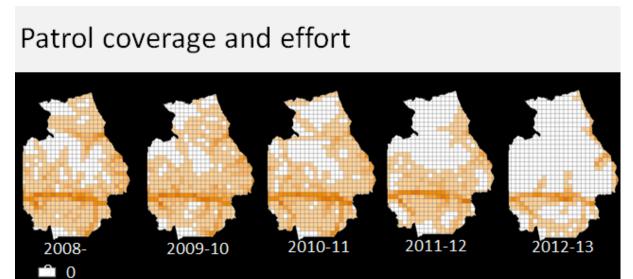


Figure 3 : Superficie de la RFO couverte annuellement par les patrouilles (Stokes comm. pers. 2014)



Figures 4 – 7: Campements et chantiers miniers dans la RFO en mars 2012 (R. Ruf, GIC)

Distance patrolled per 5 x 5km grid cell

High



Figure 8: Localisation des campements et chantiers miniers dans la RFO (WCS)

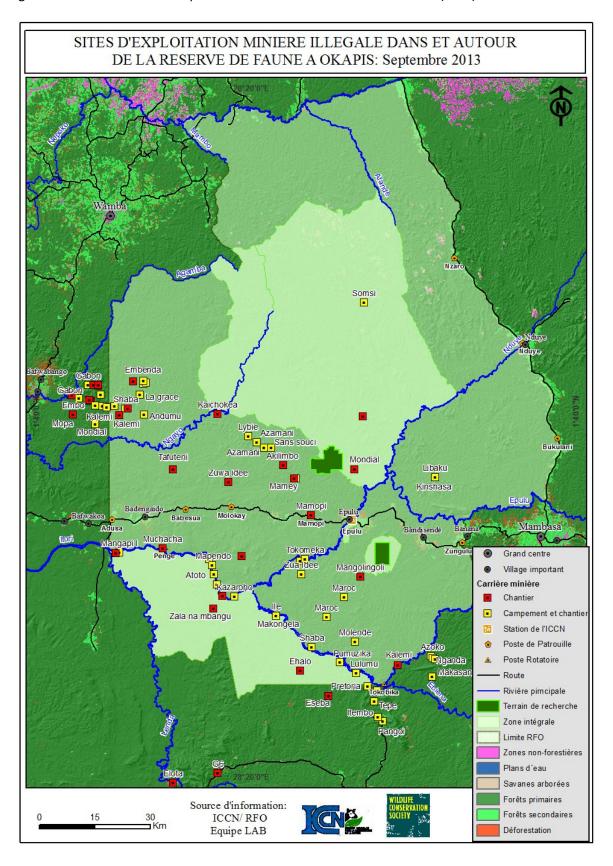


Figure 9 : Concessions minières allouées dans- et en périphérie de la RFO (WCS 2014)

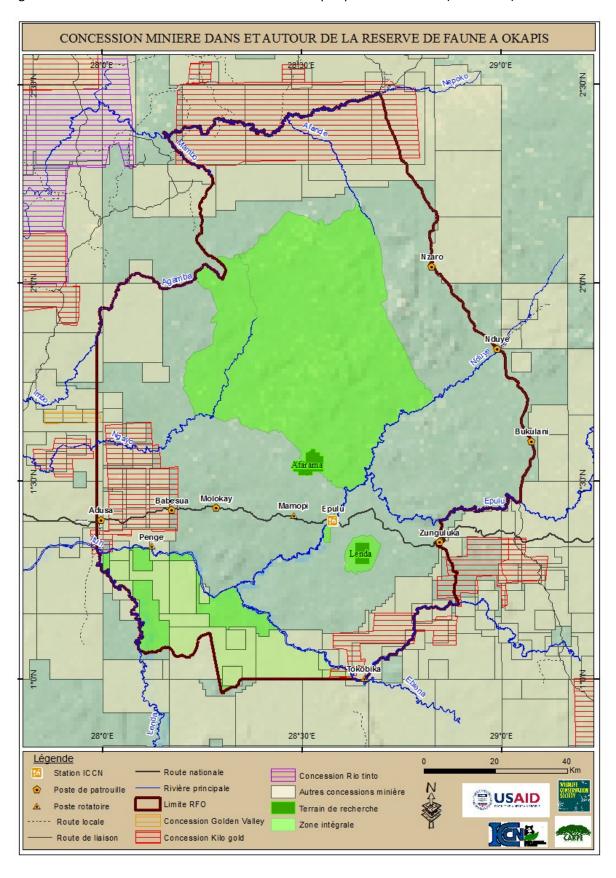
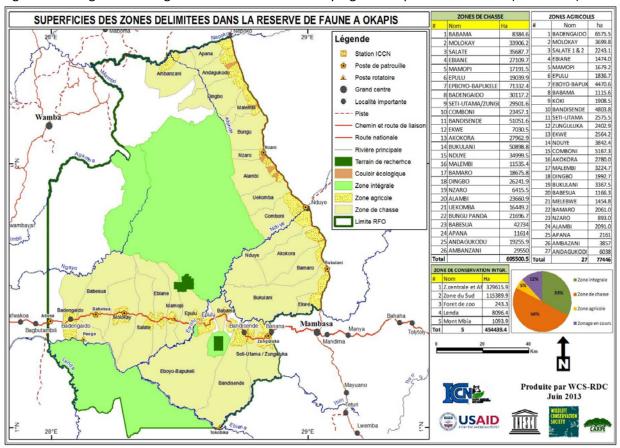


Figure 10: Progrès du zonage dans la RFO et dans le Paysage Ituri-Epulu-Aru en 2013 (WCS 2014).



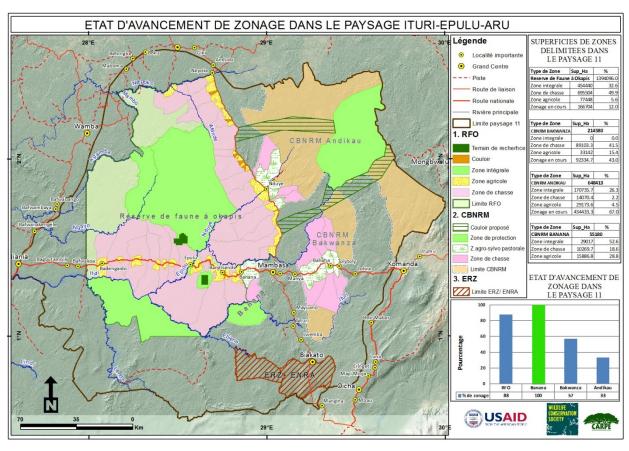
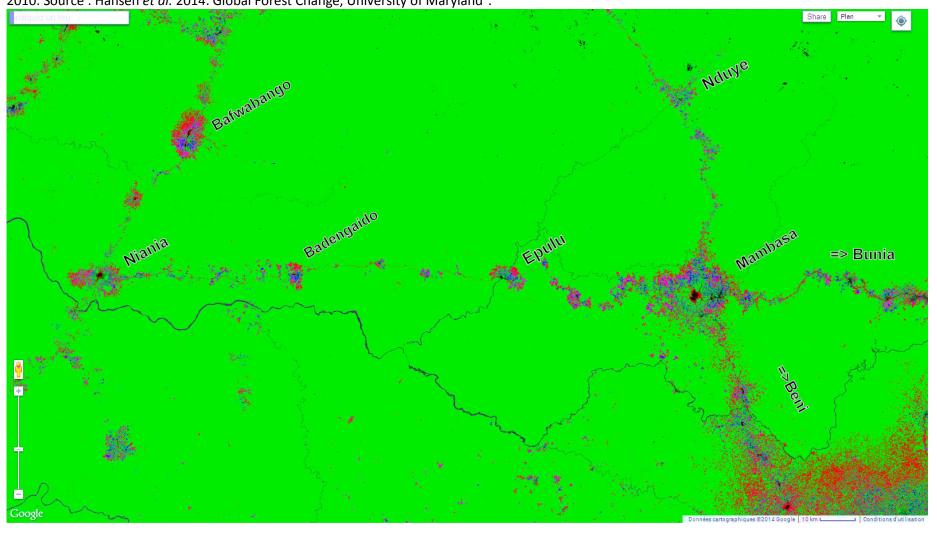


Figure 11 : Image Landsat illustrant la progression de la déforestation dans la portion sud de la RFO. Les pixels rouges représentent la perte de forêt entre 2000 et 2010. Source : Hansen *et al.* 2014. Global Forest Change, University of Maryland¹.



¹ URL: http://earthenginepartners.appspot.com/science-2013-global-forest?hl=fr&llbox=2.215%2C0.645%2C29.944%2C27.036&t=ROADMAP&layers=2%2Clayer4%2Clayer0%2C11%2C12 Etat de conservation de la RFO, mars 2014

6.8 Notes de précaution concernant l'interprétation des inventaires fauniques²

- On n'a pas pris en compte de coefficient de variation concernant la production de crottes et les taux de décomposition des crottes, ce qui peut influencer les intervalles de confiance (les chiffres minimaux et maximaux estimés);
- Ces taux de production proviennent d'une étude unique effectuée dans une zone distincte;
- Les taux de décomposition de crottes d'éléphants variant considérablement d'une localité à l'autre en Afrique central. Les taux de décomposition utilisés ici ont été déterminés pour la RFO dans "Hart, J., Hall, J. 1996. Status of eastern Zaire's forest parks and reserves. Conservation Biology, 10 (2):316-327."
- Pour l'okapi, deux taux de décomposition sont utilisés, car il n'y a pas eu d'étude détaillée sur les taux de décomposition des crottes d'okapi. Le premier taux (décomposition moyenne en 75 jours) provient de "Hart, J., Beyers, R., Grossman, Falk, Carbo, M., Dino, S., Kahindo, F. 2008. La Réserve de Faune à Okapis: La distribution et fréquence de la grande faune et des activités humaines, avec une évaluation de l'impact de 10 ans de conflit: 1996 2006. IMU Rapport No 9, Avril 2008 " Le second taux provident de "Vosper, A., Masselink, J., Maisels, F. 2012. Great ape and human impact monitoring in Okapi Faunal Reserve, Democratic Republic of Congo. Final report to USFWS. WCS RFO program." Ce dernier est basé sur le fait que chez les okapis captifs à Epulu, RFO, certains amas de crottes persistait jusqu'à un an (Rosie Ruf, comm. pers.). Il faut souligner qu'une différence dans le taux de décomposition des crottes a une influence importante sur l'estimation du nombre réel d'animaux;
- Pour les chimpanzés, le taux de décomposition des nids provient d'une étude faite au PN de la Lope, Gabon (Ham, R. 1998. Nationwide chimpanzee census and large mammal survey in the Republic of Guinea. Unpublished report. Page 205. European Union, Conakry, Guinea.)
- Les périodes et les durées des inventaires étaient différentes en 2007 et en 2011, et ce fait peut avoir une influence importante sur les taux de décomposition (Beyers 2014).
- Les résultats de ces deux inventaires ne peuvent pas être directement comparés aux « transects de suivi » réalisés en 1993-95 et en 2006-07. Ces « transects de suivi » étaient réalisés selon un canevas différent des « transects systématiques ». Ils n'étaient pas complètement disposés au hasard et la zone d'inventaire était quelque peu différente. C'est la raison pour laquelle les chercheurs ont introduit en 2005-07 le design d'un transect systématique « impartial » qui permet la comparaison avec tout inventaire systématique futur. Les transects de suivi de 1993-95 furent également répétés en 2005-07 pour permettre de faire une comparaison entre les deux périodes. Cependant, si l'on veut pouvoir comparer les résultats entre les deux designs d'inventaires, une calibration (si elle est possible) devrait être faite.

² R. Beyers, comm. pers. Etat de conservation de la RFO, mars 2014